



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Première Commission

11^e séance

Vendredi 18 octobre 2013, à 10 heures
New York

Président : M. Dabbashi (Libye)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 89 à 107 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en arabe*) : Avant de donner la parole aux orateurs, nous allons procéder à une cérémonie de remise de prix en l'honneur des lauréats du Programme de bourses d'études des Nations Unies dans le domaine du désarmement, au cours de laquelle la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Angela Kane, leur remettra leur certificat. Conformément à la pratique établie à la Première Commission, je vais maintenant suspendre la séance pour permettre à la cérémonie de se dérouler dans un cadre officiel et je demande à toutes les délégations de bien vouloir rester à leur place pour la cérémonie afin de féliciter et d'encourager nos jeunes collègues.

La séance, suspendue à 15 h 10, est reprise à 15 h 40.

Le Président (*parle en arabe*) : Nous allons maintenant poursuivre la liste des orateurs inscrits

au titre du groupe de questions intitulé « Armes nucléaires ».

M^{me} Sweeb (Suriname) (*parle en anglais*) : Le Suriname a l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) en sa qualité de Président par intérim.

Je saisis cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection. Nous ne doutons pas que sous votre conduite nos séances seront fructueuses.

À cet égard, l'UNASUR se joint aux efforts de la communauté internationale en faveur de la négociation d'un instrument universel et juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires, dans la mesure où l'élimination totale de ces armes est la seule véritable garantie contre leur menace ou leur emploi et que leur existence même amoindrit la sécurité de tous les États, y compris ceux qui en sont détenteurs. Tant que les armes nucléaires existeront, le risque bien réel de leur emploi ou de leur prolifération persistera.

L'UNASUR est profondément préoccupée par les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires. Nous accueillons avec satisfaction les conclusions de la Conférence d'Oslo sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, tenue en mars, et appelons tous les États à participer à la deuxième

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-52018(F)



Document adapté

Merci de recycler



conférence qu'organisera sur ce thème le Mexique, en février 2014.

L'UNASUR réaffirme son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à la mise en œuvre équilibrée de ses trois piliers, à savoir le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'ambition des États de l'UNASUR concernant le cycle d'examen du TNP est que de nouvelles mesures concrètes en faveur du désarmement nucléaire soient adoptées à l'occasion de la prochaine Conférence d'examen, en 2015, avec notamment l'adoption d'un engagement juridique sur l'élimination de toutes les armes nucléaires, assorti de critères et d'un calendrier précis.

Nous estimons qu'il est dans l'intérêt légitime des États non dotés de l'arme nucléaire, dont les membres de l'UNASUR, que les États nucléaires fournissent des garanties catégoriques et contraignantes qu'ils ne recourront pas à la menace ou à l'emploi de ces armes. Nous appelons donc à la négociation et à l'adoption, dans les plus brefs délais, d'un instrument universel et juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité négatives. Dans le même ordre d'idées, nous demandons aux États dotés d'armes nucléaires d'éliminer ces armes de leurs doctrines, politiques de sécurité et stratégies militaires afin de parvenir à l'élimination complète de ces armes meurtrières, quel que soit leur type et où qu'elles se trouvent.

Nos pays continueront d'appuyer les efforts visant à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement, qui est la seule instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, car il est urgent de commencer à négocier de nouveaux instruments juridiques internationaux sur les grandes questions fondamentales du désarmement et de la non-prolifération afin de promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Nous réaffirmons qu'il est impératif que tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux visés à l'annexe 2, signent et ratifient le plus tôt possible le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en signe de leur bonne volonté politique et de leur attachement à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, nous nous félicitons que le Brunéi Darussalam, la République du Tchad, la République de Guinée-Bissau et la République d'Iraq aient ratifié le Traité au cours des 12 derniers mois. Les États membres de l'UNASUR rappellent que, dans l'attente que le Traité

entre en vigueur, il importe de maintenir le moratoire sur les essais nucléaires.

En tant que membres de la première zone exempte d'armes nucléaires établie dans une région densément peuplée, les États de l'UNASUR exhortent tous les États dotés de l'arme nucléaire à retirer leurs déclarations interprétatives des protocoles au Traité de Tlatelolco, ce qui contribuera à supprimer le risque d'emploi d'armes nucléaires contre des pays de la région.

Les États de l'UNASUR se félicitent de la décision prise par la huitième Conférence des parties chargées d'examiner le TNP d'encourager la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords librement conclus entre les États de la région concernée.

Sur ce point, il importe de souligner que l'UNASUR regrette que l'accord conclu en vue de la tenue en 2012 d'une conférence internationale pour la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive n'ait pas été mis en œuvre. Nous demandons que la conférence soit convoquée le plus rapidement possible, vu que les accords qui pourraient y être conclus contribueraient considérablement à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et seraient un grand pas en avant dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient.

Les États membres de l'UNASUR voudraient également saisir cette excellente occasion pour attirer l'attention sur la contribution importante de l'Agence internationale de l'énergie atomique aux efforts collectifs visant à promouvoir un monde plus sûr. À cet égard, l'UNASUR se félicite que deux de ses membres, le Pérou et le Venezuela, siègent au Conseil des gouverneurs de l'Agence depuis le mois de septembre, pour une période de deux ans, aux côtés de l'Argentine et du Brésil. Nous voudrions également rappeler l'importance de l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, la seule organisation binationale de garanties dans le monde, une initiative de deux de nos États membres.

Enfin, nous voudrions exprimer notre satisfaction pour les récentes initiatives latino-américaines en faveur du désarmement nucléaire : la Réunion des hauts fonctionnaires de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes sur le désarmement nucléaire, tenue le 20 août à Buenos Aires, et la XXIII^e session de la Conférence générale de l'Organisme pour

l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenue dans la même ville les 21 et 22 août. De même, nous nous félicitons de la tenue de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, le 26 septembre.

Nous espérons que toutes ces initiatives atteindront rapidement leur objectif, afin que l'humanité puisse allouer les ressources consacrées à l'entretien et à la modernisation des arsenaux nucléaires au développement économique et social des populations.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne la parole au représentant du Costa Rica, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/68/L.34.

M. Dengo (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/C.1/68/L.34, intitulé « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire » au titre du point 99 w) de l'ordre du jour, au nom de l'Autriche, du Chili, de la Colombie, du Danemark, du Honduras, de l'Irlande, de l'Islande, du Liechtenstein, du Mexique, du Nigéria, de la Nouvelle-Zélande, du Panama, du Pérou, des Philippines, du Samoa, de la Slovénie, de la Suisse, de la Trinité-et-Tobago, de l'Uruguay et du Costa Rica.

Le projet de résolution fait suite à la résolution 67/56, adoptée par l'Assemblée générale le 3 décembre 2012, portant création du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires.

Le Groupe à composition non limitée, que j'ai eu l'honneur de présider, a achevé ses travaux à Genève à la fin du mois d'août. Comme le prévoit la résolution 67/56, le Groupe a adopté sans vote un rapport de fond (A/68/514) relatant la teneur des débats et de toutes les propositions, qui a été présenté à l'Assemblée générale. De notre point de vue, le Groupe à composition non limitée a été un exercice important en tant qu'il a permis de mener des débats de fond sur les moyens de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Le projet de résolution A/C.1/68/L.34 salue le travail accompli par le Groupe à composition non limitée en 2013 et se félicite de son rapport. En outre, le projet de résolution prie le Secrétaire général de transmettre, pour examen, à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement le rapport du Groupe de travail à composition non limitée.

Conformément à son objectif principal, le projet de résolution contient toute une série de propositions concrètes sur les moyens de faire avancer ce travail. Il prie le Secrétaire général de prendre l'avis des États Membres sur les moyens de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, et décide d'examiner, à sa soixante-neuvième session, les progrès réalisés concernant l'application de la présente résolution et de continuer de chercher des moyens de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, y compris si nécessaire par l'intermédiaire du Groupe de travail à composition non limitée.

Je saisis cette occasion pour exprimer à nouveau ma gratitude à tous les États, ainsi qu'aux représentants d'organisations internationales et de la société civile qui ont participé aux sessions du Groupe de travail à composition non limitée. L'ambiance positive et l'engagement qui ont caractérisé ces travaux se reflètent dans les commentaires qui ont été faits au sujet de ce rapport, ainsi que dans les références qui y ont été faites au cours de la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire et pendant les délibérations de la Première Commission. Les auteurs du projet de résolution apprécient également à leur juste valeur le dialogue constructif et les commentaires que nous avons reçus au cours des consultations relatives à ce projet de résolution, que nous présentons aujourd'hui à la Première Commission pour examen. Nous espérons que les modifications apportées reflètent les préoccupations et les critiques constructives qui ont été exprimées.

Nous demandons à l'Assemblée générale d'examiner le projet de résolution avec un esprit ouvert et dans le but de poursuivre sa réflexion sur les moyens de garantir l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires et sur la haute importance que revêtent les négociations multilatérales menées à cette fin. Nous espérons que le projet de résolution bénéficiera d'un large appui.

Je voudrais à présent faire les observations suivantes à titre national.

Nous qui travaillons quotidiennement dans le domaine du désarmement nucléaire, nous avons deux options. Nous pouvons adopter une position pessimiste, que d'autres préfèrent qualifier de réaliste. Les sentiments exprimés dans ce contexte sont la frustration, la tristesse et l'impuissance face à la paralysie de ce que l'on appelle l'unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement. De l'autre côté, il y a nous, les

optimistes, et – du moins en ce qui me concerne – nous n'avons aucun problème à ce que l'on nous qualifie d'idéalistes ou d'utopiques. Après tout, il est établi que les gens qui ont de l'espoir sont plus heureux que ceux qui l'ont perdu.

Parce qu'en plus d'être optimistes, nous sommes un pays persévérant, le Costa Rica demeure résolu à consentir des efforts en vue de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Par conséquent, nous nous félicitons des progrès accomplis ces derniers mois dans le domaine du désarmement nucléaire, sans perdre de vue les défis qui restent à relever. En particulier, nous voudrions attirer l'attention sur les négociations bilatérales entre les pays dotés d'armes nucléaires, en vue de la réduction de leurs arsenaux et de leurs armes en état d'alerte. Nous invitons ces pays à redoubler d'efforts pour atteindre le niveau zéro.

Le Costa Rica réitère que la meilleure stratégie de défense et la meilleure doctrine de dissuasion consistent à veiller à ce que les armes de destruction massive ne seront jamais utilisées par qui que ce soit. Le meilleur exemple à cet égard est la Convention sur les armes chimiques, un traité quasi universel et dont le secrétariat s'est vu attribuer, à juste titre, le prix Nobel de la paix. De même, mon pays a adhéré à la déclaration conjointe sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, prononcée par la Nouvelle-Zélande au nom d'un groupe important de pays. Nous estimons que cette nouvelle démarche permet d'analyser les effets des armes nucléaires en allant au-delà des théories sur la défense stratégique et la sécurité. À cet égard, en mars, à Oslo, nous avons confirmé qu'aucun pays n'a la capacité de faire face, à lui seul, à la catastrophe humanitaire qui découlerait d'une explosion nucléaire. Notre délégation s'est distinguée en Norvège et sera certainement présente au Mexique l'an prochain.

Avec le même optimisme, je voudrais de nouveau mettre l'accent sur les travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire.

La tâche du groupe n'a pas été facile. Néanmoins, le Costa Rica est satisfait des résultats obtenus. En ma qualité de Président, j'ai adopté une démarche transparente, ouverte, globale et objective, que nous avons nommée « approche tico ». Ceux qui ont eu la possibilité de participer aux réunions du groupe de travail – et j'ai le plaisir de voir que plusieurs d'entre eux sont présents ici aujourd'hui – peuvent témoigner

de l'esprit constructif avec lequel ont participé les délégations, les représentants de la société civile et les invités qui nous ont fait l'honneur de nous accompagner.

Nous avons mis en œuvre le mandat créé par la résolution 67/56. Au nombre des aspects pertinents, il convient de souligner les efforts de sensibilisation et l'importance de l'aspect éducatif, en particulier durant la première moitié des sessions, comme cela a été mentionné il y a quelques minutes. Cela a permis d'aplanir le terrain au bénéfice de nombreuses délégations, notamment la mienne, qui ne peuvent consacrer énormément de temps et de ressources humaines au désarmement nucléaire.

Il convient également de mentionner la participation active de la société civile, des milieux universitaires et d'autres organismes à nos réunions. Il est apparu évident que le désarmement nucléaire n'est pas une tâche qui incombe uniquement aux pays dotés d'armes nucléaires. Nous avons tous un rôle à jouer. Enfin, à cet égard, je remercie toutes les délégations qui ont contribué, par des propositions orales et écrites, à préciser la manière de progresser dans les négociations multilatérales.

Je vais maintenant aborder d'autres questions qui appellent notre attention. Nous approchons de la date de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra en 2015. Comme nous l'avons souligné durant la deuxième réunion du Comité préparatoire, le Costa Rica regrette que la conférence en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient n'ait pas eu lieu. Dans notre région, le Traité de Tlatelolco a marqué le début d'un processus qui s'est construit petit à petit, et son universalisation a pris de nombreuses années. Le Traité de Tlatelolco est un point de référence politique, juridique et institutionnel en vue de créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions du monde. Nous sommes convaincus que la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires est essentielle en vue de garantir la paix et la sécurité et de renforcer le régime de non-prolifération.

En outre, en août dernier, les États membres de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes ont réaffirmé qu'il était urgent d'avancer vers la réalisation de l'objectif prioritaire du désarmement nucléaire et de parvenir à l'élimination totale et générale des armes nucléaires. À cet égard, nous avons décidé de nous associer à la communauté internationale pour faire avancer les négociations en vue de l'adoption d'un instrument

universel juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires, sur la base du modèle de convention sur les armes nucléaires présenté par le Costa Rica et la Malaisie. Cette proposition interdirait l'emploi, la menace d'emploi, la possession, la fabrication, les essais, le déploiement et le transfert d'armes nucléaires et prévoit la mise en place d'un programme par étapes aux fins de l'élimination de ces armes sous un contrôle international efficace. Nous estimons que cela pourrait servir de point de départ à un processus de négociations en vue de créer un instrument capable de renforcer la confiance en matière de vérifications et de garantir la supervision, le démantèlement et la réduction définitive des arsenaux nucléaires.

Le désarmement nucléaire complet et vérifiable doit être notre objectif ultime. L'unique garantie contre la menace de l'emploi ou l'emploi des armes nucléaires est leur élimination totale. La Commission peut compter sur le Costa Rica pour œuvrer à la réalisation de cet objectif.

M^{me} Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Chili, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, de la Suisse et du Nigéria sur la question de la sortie de l'état d'alerte, ou de la diminution de l'état de préparation opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires.

Bien que la guerre froide ait pris fin il y a plus de 20 ans, on estime que près de 2 000 ogives nucléaires sont prêtes à être utilisées à brève échéance, ce qui signifie que le temps de la prise de décision concernant le lancement d'une ogive se compte en minutes. Depuis plusieurs années, nos pays appellent à la mise en place de mesures en vue de régler cette question qui préoccupe la communauté internationale. Notre appel à l'action est justifié par les conséquences humanitaires catastrophiques de tout emploi d'armes nucléaires. Il se base sur les questions fondamentales qui se posent du fait du maintien d'armes en état d'alerte élevé, des armes qui sont extrêmement destructrices et qui posent une menace à la survie de l'humanité.

C'est une préoccupation profonde et constante de savoir que cet aspect dangereux de la doctrine de la guerre froide se perpétue jusqu'à ce jour. Si les tensions qui ont marqué les conditions de sécurité internationales durant la guerre froide ont considérablement diminué, une baisse correspondante du niveau d'alerte des arsenaux des principales puissances nucléaires n'a pas suivi.

Les préoccupations causées par le maintien d'un état de préparation élevé des armes nucléaires sont aggravées par l'évolution inquiétante de la guerre cybernétique. La possibilité d'attaques cybernétiques contre des systèmes de commandement et de conduite d'opérations nucléaires ou contre des armes nucléaires ne peut être éliminée, et la possibilité que de telles attaques visent des armes nucléaires en état d'alerte élevé pourrait représenter un nouveau danger évident. Nous nous félicitons que certains États dotés d'armes nucléaires examinent de plus près ces risques jusqu'à présent inconnus.

La diminution de l'état de préparation opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires représenterait une mesure de désarmement importante en vue de débarrasser le monde des armes nucléaires. Elle constituerait une mesure de confiance et manifesterait une volonté de diminuer le rôle des armes nucléaires dans les doctrines militaires. Nous demeurons par ailleurs fermement convaincus que la poursuite du processus de diminution de l'état de préparation opérationnelle aurait une incidence positive non seulement sur la sécurité internationale, mais également sur la sécurité humaine.

Nous reconnaissons et saluons les progrès déjà accomplis. L'état de préparation opérationnelle des armes nucléaires non stratégiques a considérablement diminué, et il a également été décidé de lever l'état d'alerte des bombardiers stratégiques. Ces exemples soulignent qu'il est possible de sortir de l'état d'alerte et que les obstacles techniques et politiques peuvent être surmontés.

Nous demeurons préoccupés par le fait que ces mesures initiales, qui ont été prises à la fin de la guerre froide, n'ont pas été suivies de mesures additionnelles. La baisse du niveau d'alerte est étroitement liée à la réduction du rôle des armes nucléaires dans les doctrines militaires. Dans ce contexte, nous prenons note du fait que les nouvelles directives sur l'emploi d'armes nucléaires publiées par les États-Unis dans le courant de l'année chargent le Ministère de la défense d'examiner et de réduire le rôle du « lancement sur attaque » dans les plans d'urgence. Nous espérons que cela permettra d'obtenir des résultats concrets.

Nous sommes également encouragés par les nombreux appels d'anciens hauts représentants d'États dotés d'armes nucléaires, qui plaident en faveur de la nécessité et de la possibilité de diminuer l'état de préparation opérationnelle des armes nucléaires.

Nos délégations ont présenté la résolution 67/46, sur la diminution de l'état de préparation opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires, à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, et elles avaient présenté des textes similaires durant les sessions précédentes. Nous sommes satisfaits de l'appui solide et croissant à cette résolution, car cela montre la volonté collective de l'Assemblée de diminuer le rôle des armes nucléaires et sa prise de conscience du fait que la baisse du niveau d'alerte est une étape intermédiaire importante en vue de débarrasser le monde des armes nucléaires.

L'année 2014 marquera une étape décisive dans la mise en œuvre des engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires dans le cadre du TNP concernant la sortie de l'état d'alerte. La communication, l'année prochaine, par les États dotés de l'arme nucléaire des informations relatives à l'application des différentes dispositions de la mesure 5 du plan d'action de 2010, y compris la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires, permettra aux États parties de déterminer si des progrès ont été faits dans la réduction du niveau d'alerte des armes nucléaires et d'évaluer leur ampleur. En outre, la communication de ces informations permettra de prendre des décisions éclairées dans ce domaine.

Même si nous ne présenterons pas de projet de résolution à la Première Commission cette année, nous continuerons de ne ménager aucun effort pour plaider en faveur de progrès dans la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires dans toutes les instances compétentes et nous entendons réexaminer notre résolution l'année prochaine.

M. Gerasimovich (Biélorus) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur de donner lecture d'une déclaration au nom des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective : la République d'Arménie, la République du Biélorus, la République du Kazakhstan, la République kirghize, la Fédération de Russie et la République du Tadjikistan, à l'occasion du vingtième anniversaire de la renonciation volontaire aux armes nucléaires par la République du Biélorus, la République du Kazakhstan et d'autres États de l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques.

« Il y a près de 20 ans, en 1993 et 1994, la République du Biélorus, la République du Kazakhstan et l'Ukraine, après avoir volontairement respecté les engagements pris au titre du Protocole de Lisbonne relatif

au Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs de 1991, dit Traité START I, ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en qualité d'États non dotés de l'arme nucléaire. Conformément au Protocole de Lisbonne, le Biélorus, le Kazakhstan et l'Ukraine sont devenus des États parties de plein droit au Traité START I jusqu'en décembre 2009, fin de la période d'application de ce traité. Nous considérons que cette décision et, par la suite, le retrait volontaire du territoire du Biélorus, du Kazakhstan et de l'Ukraine de tous les armements nucléaires constituent des faits majeurs en matière de désarmement nucléaire sur le territoire de l'ex-Union soviétique. Ces événements ont ouvert la voie à de nouvelles initiatives dans ce domaine.

L'importance de la contribution du Biélorus, du Kazakhstan et de l'Ukraine au désarmement nucléaire a été reconnue par la communauté internationale et soulignée dans différents documents internationaux. Nous avons l'intention de continuer à renforcer le régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Nous considérons que le TNP est une des pierres angulaires de la stabilité stratégique et de la sécurité internationale. Au titre du TNP, les États sont tenus de participer à des négociations sur les moyens les plus efficaces de parvenir au désarmement nucléaire et au désarmement général complet. Nous sommes favorables à une approche progressive et pondérée pour honorer ces engagements. Nous voulons en outre donner à ce processus un caractère multilatéral et irréversible.

À cet égard, nous soulignons qu'il est nécessaire de respecter pleinement et rigoureusement les garanties consacrées par le Mémoire de Budapest du 5 décembre 1994. Nous considérons que la mesure 8 du plan d'action pour le désarmement nucléaire figurant dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010, relative à l'obligation des États nucléaires de respecter les garanties de sécurité existantes, est directement applicable pour les garanties données au titre du Mémoire de Budapest ».

M. Simon-Michel (France) : Je m'associe pleinement à la déclaration prononcée hier au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/68/PV.10).

Le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) est la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire et le fondement de nos efforts de désarmement. Notre priorité va à sa consolidation. Le plan d'action adopté par consensus en 2010 est notre feuille de route. Il est important de mettre en œuvre cette feuille de route et donc de s'y tenir, sans dévier de la voie tracée, pour assurer le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015.

Je tiens à saluer le professionnalisme de notre collègue, l'Ambassadeur Cornel Feruta, de la Roumanie. Sous sa présidence, le Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015 a conduit des discussions approfondies et équilibrées sur chacun des trois piliers. Nous avons également pu aborder des sujets essentiels, comme le retrait du Traité ou le respect des engagements de non-prolifération. Je tiens également à saluer les efforts de M. Jaakko Laajava pour préparer la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient dont nous regrettons qu'elle n'ait pas pu se tenir comme prévue en 2012. Le facilitateur a notre plein soutien.

Mettre en œuvre la feuille de route adoptée par consensus en 2010, cela signifie naturellement que les États dotés d'armes nucléaires doivent être à la hauteur de leurs engagements. Avec les autres pays membres permanents du Conseil de sécurité, nous travaillons en ce sens et nous ne ménageons pas nos efforts. Nous nous réunissons chaque année pour travailler au suivi du plan d'action du TNP et nous avons créé des groupes d'experts. La réunion organisée à Genève, les 18 et 19 avril, par la Fédération de Russie, a permis des échanges très substantiels sur tous les sujets. Ensemble, nous travaillons au renforcement de la confiance mutuelle et de la transparence, essentielles aux progrès du désarmement. Le groupe d'experts chargé d'élaborer un glossaire de définitions communes avance de façon satisfaisante, sous l'égide de la Chine. Par ailleurs, nous ne perdons pas de vue l'échéance de 2014 sur la communication de l'information et nous poursuivons nos échanges sur ce sujet.

Les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité sont pleinement engagés à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais

nucléaires (TICE), et je salue à cet égard les ratifications cette année du Brunéi Darussalam, du Tchad, de la Guinée-Bissau et de l'Iraq. Je salue également la création par le Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires d'un groupe de personnalités éminentes sur l'entrée en vigueur du Traité. Les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité continuent surtout d'apporter leur soutien au lancement immédiat des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires à la Conférence du désarmement, conformément au document CD/1299 et au mandat qu'il contient.

La France soutient de longue date la constitution de zones exemptes d'armes nucléaires. Dans le cadre de cette approche régionale, elle a déjà donné des garanties négatives de sécurité à plus d'une centaine d'États. Nous sommes prêts à signer dès que possible le Protocole au Traité de Bangkok sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Notre dialogue avec les cinq États d'Asie Centrale sur le Protocole au Traité de Semipalatinsk portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, afin de trouver des solutions acceptables pour toutes les parties, a progressé et se poursuit de façon encourageante. Enfin, je rappelle que nous avons signé en septembre 2012 une déclaration croisée avec la Mongolie sur son statut exempt d'armes nucléaires. Cette approche régionale a toute sa valeur, mais elle ne doit pas faire oublier que la France a également donné, en 1995, des garanties de sécurité qui répondent à l'attente exprimée par les États non dotés d'armes nucléaires et qui l'engagent.

Pour mettre en œuvre la feuille de route du plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010, la France est consciente de ses responsabilités particulières d'État doté d'armes nucléaires. Je souhaiterais tout d'abord rappeler quelques-unes de nos actions passées dont certaines, irréversibles, sont uniques parmi les États dotés d'armes nucléaires.

Nous avons procédé au démantèlement complet, unilatéral et irréversible de notre site d'essais nucléaires ainsi que de nos installations de production de plutonium et d'uranium pour les armes nucléaires, à la réduction de moitié du nombre de têtes nucléaires, au démantèlement complet de notre composante sol-sol, à la réduction d'un tiers de notre composante océanique, puis à la réduction d'un tiers de notre composante aéroportée. Ce bilan est exemplaire. C'est un bilan en actes, non en paroles. La France n'a jamais participé

à une quelconque course aux armements nucléaires. Elle applique le principe de stricte suffisance, c'est-à-dire qu'elle maintient son arsenal au niveau le plus bas possible, compatible avec le contexte stratégique. La dissuasion française est strictement défensive. Visant exclusivement des circonstances extrêmes de légitime défense, la dissuasion française n'est en rien contraire au droit international.

Mettre en œuvre la feuille de route du plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010 est aussi une responsabilité collective. Cette feuille de route, c'est d'abord une approche commune qui engage tous les États parties au TNP, à savoir l'approche « étape par étape ». C'est une séquence pour l'action multilatérale, avec l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et le lancement de la négociation du traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Cette séquence est logique. Le temps des discussions sur l'ordre des priorités pour les négociations de désarmement est passé. Ce débat est tranché par le plan d'action adopté en 2010 par consensus.

Ce plan est très clair à cet égard. La mesure 15 appelle à démarrer sans délai la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement, conformément au document CD/1299 et au mandat qu'il contient. Il est donc urgent que la Conférence du désarmement adopte un programme de travail en s'appuyant sur le document CD/1864, agréé par consensus en 2009. Notre volonté demeure d'entrer sans délai dans cette négociation à la Conférence du désarmement. À cet effet, nous avons soutenu la résolution 67/53 pour faire avancer les discussions sur ce traité, qui devra être négocié à la Conférence du désarmement; et nous pensons que le groupe d'experts gouvernementaux qui se réunira en 2014 et 2015 permettra un progrès important. La France appelle tous les États qui seront invités à prendre part aux travaux de ce groupe d'experts gouvernementaux à y participer. Remettre en cause la priorité accordée à la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles, c'est dévier de la voie tracée par la feuille de route adoptée par consensus en 2010, et c'est donc prendre le risque d'une nouvelle perte de temps.

L'an dernier, mon pays s'est efforcé d'alerter l'Assemblée générale sur les conséquences probables de certaines initiatives qui ont créé des enceintes parallèles. Force est de constater que cela n'a abouti, comme on le

craignait, qu'à rouvrir le débat sur l'approche étape par étape, et sur la priorité de négociations. Ce débat a été tranché avec l'adoption de la feuille de route commune que représente le plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Le désarmement dépend avant toute chose de la confiance mutuelle entre États et de la perception générale de sécurité. Il ne peut pas être décidé en faisant abstraction du contexte stratégique. Or, la prolifération demeure la menace la plus grave à la paix et à la sécurité internationales.

La Corée du Nord a procédé en février dernier à un nouvel essai nucléaire, le troisième depuis 2006. Cet essai est un acte grave, une lourde menace à la paix et à la sécurité internationales. C'est une nouvelle violation inacceptable par la Corée du Nord de ses obligations internationales. Ces actes ont été condamnés par les résolutions 2087 (2013) et 2094 (2013) du Conseil de sécurité. Les informations récentes sur la relance du réacteur plutonigène de Yongbyon sont particulièrement inquiétantes. Pyongyang doit mettre un terme à cette escalade et à sa rhétorique belliqueuse.

La crise de prolifération iranienne demeure naturellement au centre de nos préoccupations. Le dernier rapport du Directeur général de l'AIEA (voir A/68/324) confirme une fois encore la violation par ce pays de ses obligations au titre des résolutions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et du Conseil de sécurité. Son stock d'uranium enrichi, y compris à près de 20 %, continue de s'accroître, et ses activités liées à l'eau lourde rapprochent l'Iran d'une capacité effective de production de plutonium.

Les déclarations du nouveau Président iranien marquent, nous voulons l'espérer, une ouverture. Le Président de la République française l'a rencontré le mois dernier, ici même à New York. Il lui a dit que nous étions disposés à dialoguer, mais également que nous restions fermes sur la prolifération nucléaire et sur le caractère inacceptable pour la France de l'acquisition par l'Iran d'une arme nucléaire. Nous attendons des gestes concrets pour ramener la confiance, qui témoigneront que l'Iran est véritablement prêt à répondre aux attentes de la communauté internationale.

Il y a quelques jours, des discussions ont eu lieu à Genève pour sonder la volonté sérieuse des nouvelles autorités iraniennes de progresser et d'envisager la mise en œuvre de mesures vérifiées par l'AIEA. Pour la première fois, nous avons eu, dans une atmosphère

nouvelle, des discussions détaillées et substantielles avec l'Iran. Bien que des divergences importantes demeurent entre les parties, nous souhaitons que ces discussions lancent un cycle crédible de rétablissement de la confiance. Nous y sommes prêts, mais nous n'oublions pas dans le même temps l'évolution sur le terrain des activités nucléaires iraniennes.

La France est déterminée à rechercher un monde plus sûr pour tous, et à créer les conditions d'un monde sans armes nucléaires, conformément aux objectifs du TNP, d'une façon qui promeuve la stabilité internationale, basée sur le principe d'une sécurité égale et non diminuée pour tous.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, les efforts déployés au niveau mondial pour régler, réduire et prévenir la prolifération des armes, particulièrement des armes nucléaires, se heurtent à d'importants obstacles. Il y a 35 ans, l'Assemblée générale était parvenue au consensus sur le mandat et le mécanisme qui permettraient de conduire le programme de désarmement. Au fil du temps, cependant, ce consensus s'est effiloché et l'objectif commun du désarmement nucléaire a commencé de nous échapper.

Une érosion progressive du consensus international sur la maîtrise des armements, la non-prolifération et les normes, les règles et les mécanismes en matière de désarmement se fait nettement jour au vu des faits suivants : le reniement d'un désarmement nucléaire complet par la plupart des États dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP); la non-entrée en vigueur prolongée du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et l'éventualité de nouveaux essais par certains États; l'existence de doctrines prévoyant le recours aux armes nucléaires, y compris contre des États non dotés d'armes nucléaires; la poursuite d'une non-prolifération sélective, de l'exceptionnalisme et de conditions discriminatoires pour une coopération nucléaire pacifique; l'asymétrie croissante des capacités militaires des États; le risque que des terroristes et d'autres acteurs non étatiques acquièrent des armes de destruction massive; et l'incapacité du mécanisme de désarmement de faire évoluer le consensus sur toute question inscrite à son ordre du jour.

La non-prolifération et le désarmement nucléaire sont essentiels à la paix et à la sécurité internationales. Seul un effort simultané en la matière peut permettre d'ériger des barrières efficaces contre les risques

de prolifération et de promouvoir le désarmement. La démarche dénommée « étape par étape » n'est, quand elle est utilisée seule, qu'un subterfuge destiné à entraver l'objectif du désarmement nucléaire. La détermination de certains États puissants de garder leurs armes nucléaires tout en préconisant des régimes stricts aux États plus faibles ne fait qu'aggraver le sentiment d'insécurité entre les pays.

Nonobstant la rhétorique prétentieuse et les affirmations moralistes, il demeure que les armes nucléaires font partie intégrante des doctrines stratégiques d'alliances militaires. Les armes nucléaires constituent également une dissuasion profitant aux États non dotés d'armes nucléaires qui sont membres d'alliances militaires. En tant que tels, ces États encouragent indirectement et implicitement la possession voire le recours aux armes nucléaires dans le cadre des doctrines stratégiques des alliances dont ils font partie.

Nous reconnaissons que le désarmement nucléaire ne se fera pas du jour au lendemain, ni même au cours d'une vie humaine, mais les efforts d'élimination des armes nucléaires doivent commencer dès maintenant. Trop de temps s'est écoulé depuis la première session extraordinaire consacrée au désarmement pour que nous puissions concrétiser les obligations adoptées par consensus.

Le Pakistan estime qu'il faut mettre en place un ordre international équitable, non discriminatoire et fondé sur des règles afin de pouvoir poursuivre un programme global de désarmement. Ce programme doit s'appuyer sur les réalisations existantes et prévoir des mesures répondant aux préoccupations de tous les États en matière de sécurité, et permettant d'faire avancer la limitation et la réduction des armes stratégiques et classiques. Les mesures unilatérales et bilatérales entreprises par certains sont partielles et insuffisantes, et ne sauraient se substituer à la mise en œuvre des obligations multilatérales découlant du désarmement. Le programme de désarmement doit également renforcer le régime international de non-prolifération par des politiques équitables et non discriminatoires fondées sur des critères. Il convient d'éviter l'exceptionnalisme ou le traitement préférentiel motivés par le pouvoir et le profit.

Il faut mettre fin à la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires. L'élargissement de la dissuasion nucléaire aux partenaires d'une alliance équivaut à une prolifération horizontale. Les assurances

de sécurité négatives doivent s'étendre aux États non dotés d'armes nucléaires. Ces assurances ne coûtent rien et ne compromettent pas la sécurité des États dotés d'armes nucléaires. Au lieu de prendre des demi-mesures, de renier les obligations de désarmement et de promouvoir un traité n'interdisant que la production future de matières fissiles – qui n'est même pas une mesure de non-prolifération – on devrait réduire également les stocks de matières fissiles existants, ce qui constituerait une véritable avancée vers l'élimination des armes nucléaires. Parallèlement à ces mesures, la communauté internationale doit immédiatement entamer des négociations sur une convention pour l'élimination des armes nucléaires dans le cadre d'un calendrier précis.

Pour une grande majorité d'États, le désarmement nucléaire demeure la priorité absolue des questions de sécurité internationale, en dépit de l'attitude équivoque de certains États dotés d'armes nucléaires. La raison d'être de la Conférence du désarmement est de permettre les négociations sur le désarmement nucléaire. Pourtant, après plus de trois décennies, l'objectif consistant à négocier et à conclure une convention sur le désarmement nucléaire est plus lointain que jamais. Si les États qui s'opposent aux négociations sur le désarmement nucléaire au sein de la Conférence du désarmement ont des préoccupations légitimes en termes de sécurité, ils doivent en exprimer ouvertement les raisons. Le fait qu'ils aient choisi de ne pas le faire soulève de sérieuses questions quant à leurs motivations et leur engagement en faveur du désarmement nucléaire, et vis-à-vis des travaux de la Conférence du désarmement elle-même.

Le Pakistan se félicite de la toute première Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (A/68/PV.11). Nous appuyons la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés au cours de la séance, ainsi que le projet de résolution qui sera présenté par le Mouvement comme suite à cette réunion de haut niveau. L'adoption du projet de résolution permettra de réaffirmer la maturité de la question du désarmement nucléaire. Elle renforcera également une priorité de la communauté internationale, à savoir l'ouverture rapide de négociations à la Conférence du désarmement sur une convention globale sur les armes nucléaires.

La demande de garanties négatives de sécurité a été faite par les États non dotés d'armes nucléaires dans les années 60 afin d'obtenir la sécurité à laquelle ils ont droit en vertu de la Charte des Nations Unies.

Le Pakistan, de même qu'une grande majorité d'États Membres, estime que le moment est venu d'aborder cette question dans le cadre de négociations à la Conférence du désarmement. Cela contribuerait par ailleurs à instaurer un climat de confiance et de compréhension, ainsi, peut-être, qu'à aiser les tensions actuelles sur l'ensemble des questions de désarmement et de non-prolifération. En conséquence, le Pakistan, présente comme par le passé, avec un grand nombre de coauteurs, le projet de résolution A/C.1/68/L.49, intitulé « Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à donner aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties contre l'emploi ou la menace de ces armes ».

Pour finir, le Pakistan réitère l'appel lancé de longue date par les 120 membres du Mouvement des pays non alignés à la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale afin de retrouver un consensus mondial qui permette l'élimination des armes nucléaires tout en répondant aux préoccupations de tous les États en termes de sécurité.

M. Hannan (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.10).

Comme nous l'avons précisé dans notre déclaration générale (voir A/C.1/68/PV.6), la position du Bangladesh sur le désarmement nucléaire est sans aucune ambiguïté. Nous pensons que les armes nucléaires ne garantissent nullement la sécurité des populations, et qu'elles les mettent au contraire en péril. Nous pensons également que le maintien et la prolifération des arsenaux nucléaires entravent la réalisation des buts inscrits dans la Charte des Nations Unies et en enfreignent les principes. Nous sommes convaincus que la paix, la sécurité et le développement socioéconomique sont indissociables, et que les efforts d'armement, en particulier de renforcement des arsenaux nucléaires, loin de contribuer à renforcer la sécurité internationale, l'affaiblit en réalité. Nous avons donc volontairement choisi d'y renoncer.

Pourtant, la course aux armements se poursuit. Les États dotés d'armes nucléaires, faisant fi de la sécurité d'autrui, continuent de compter sur les arsenaux nucléaires pour garantir leur sécurité. Leurs vastes stocks d'armes nucléaires ainsi que la concurrence qu'ils se livrent en matière d'amélioration et d'enrichissement qualitatif des armes de toutes sortes, détournant à cette fin ressources économiques et scientifiques et progrès

technologiques, constituent une considérable menace à la paix. Nous devons donc nous employer d'urgence à les éliminer totalement.

Selon nous, ce sont les armes nucléaires elles-mêmes qui constituent le problème, indépendamment de qui les possède.

Les armes nucléaires sont des armes dangereuses, et pour emprunter des propos souvent cités du Secrétaire général, « Il n'existe pas de 'mains justes' qui peuvent gérer ces 'armes dangereuses' ». Nous n'avons cessé de souligner que le désarmement et la non-prolifération sont les deux revers d'une même médaille. De toute évidence, la prolifération des armes nucléaires par de nouveaux pays, qu'ils soient membres responsables de la communauté internationale ou non, est inacceptable, mais il en va de même de l'absence de progrès réalisés par les États dotés d'armes nucléaires en matière de désarmement. Le désarmement et la non-prolifération se renforcent mutuellement et doivent être poursuivis en tandem dans l'optique de leur élimination.

Nous avons toujours maintenu que, tant que les armes nucléaires existeront, il en sera de même du risque de leur emploi, de la menace de leur emploi et de leur prolifération, ainsi que du risque qu'elles tombent entre les mains de terroristes. La seule garantie absolue contre le danger posé par les armes nucléaires est donc leur élimination complète. Jusqu'à ce que cela devienne une réalité, les États non dotés d'armes nucléaires ont le droit légitime d'avoir des garanties de sécurité négatives contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes contre eux, quelles que soient les circonstances.

Les dispositions dites de « garanties de sécurité négatives », comme les appellent certains membres, sont inadéquates. Elles doivent être inscrites dans un instrument juridique universel, et la Conférence du désarmement est peut-être l'instance idéale où lancer des négociations sur un tel instrument juridique.

Malheureusement, la Conférence du désarmement est dans l'impasse depuis plus d'une décennie, et les négociations ne semblent guère avancer sur un traité non discriminatoire, effectivement vérifiable par la communauté internationale et qui interdise la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, y compris les stocks existants. Il faut mettre un terme à cette impasse. À cette fin, il faudra que plusieurs États membres fassent montre de la volonté politique et de la flexibilité nécessaires pour parvenir à un consensus qui assurera le succès de la Conférence du désarmement,

seule instance mondiale de négociations multilatérales sur le désarmement.

Ma délégation souligne l'importance de la création de zones exemptes d'armes nucléaires jusqu'à ce que l'élimination complète des armes nucléaires devienne une réalité. Toutefois, ces zones devraient être créées là où elles n'existent pas actuellement, notamment en Afrique du Sud et au Moyen-Orient.

Le Bangladesh continuera de défendre avec force l'entrée en vigueur immédiate du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Trente jours après son adoption, le Bangladesh, État de l'annexe 2, a donné la preuve de sa foi totale dans le TICE et, en 1996, a été le premier pays d'Asie du Sud à signer ce Traité que nous avons ratifié en 2000. Nous nous joignons aux 161 États parties au TICE pour engager instantanément les 13 pays qui ne l'ont pas encore signé et les 35 qui ne l'ont pas encore ratifié à le faire sans délai. La non-ratification du TICE par les huit pays restants de l'annexe 2 est le seul obstacle à son entrée en vigueur et à l'interdiction permanente et universelle des essais nucléaires. L'universalisation et l'entrée en vigueur rapides du TICE sont essentielles à la réalisation de notre objectif, à savoir, un monde exempt d'armes nucléaires.

Dans un monde aux ressources limitées, il existe un lien étroit entre les dépenses militaires et le développement économique et social. Les centaines de milliards de dollars et les ressources humaines, techniques et technologiques consacrées chaque année à la fabrication, à l'entretien et à l'amélioration des armes nucléaires présentent un contraste frappant avec les défis que pose la pauvreté dans laquelle vivent les deux tiers de la population mondiale. Ainsi, la réalisation des objectifs de désarmement signifie qu'il faudra mettre fin au gaspillage colossal de ressources insuffisantes qui sont consacrées à des objectifs non productifs et allouer des ressources précieuses pour sauver des millions de vies, répondre aux besoins pressants de développement et veiller à la réalisation opportune des objectifs du Millénaire pour le développement. C'est pourquoi nous demandons encore une fois qu'une partie des ressources consacrées aux programmes nucléaires serve à éliminer la pauvreté et la faim et à financer le développement.

Nous croyons que le progrès ne réside pas dans la fabrication d'armes mais dans l'instauration de la paix grâce à l'établissement de liens entre les peuples. Nous devons promouvoir une culture de la paix plutôt que de la guerre. Toutes les guerres, tous les conflits sont le résultat de la haine et de l'intolérance, et une culture de

paix favoriserait une plus grande compréhension entre les peuples et la tolérance de points de vue différents. Nous devons promouvoir l'unité dans la diversité. C'est dans cette optique que le Bangladesh présente chaque année un projet de résolution sur cette question. Il y a peut-être un prix à payer pour la promotion et le maintien de la paix, mais il est beaucoup moins élevé que ce que coûtent la fabrication d'armes nucléaires, les guerres et le rétablissement ultérieur de la paix.

Le Bangladesh est situé dans une région où se trouvent trois puissances nucléaires. Bien que nous vivions à l'ombre de nos voisins nucléaires, nous avons fait le choix inconditionnel de rester un État non nucléaire – une position qui tient à notre obligation constitutionnelle en faveur d'un désarmement général et complet. Les armes nucléaires n'ont aucune place dans notre politique de sécurité. La seule utilité de l'énergie nucléaire pour notre pays est son utilisation pacifique conformément aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ce qui pourrait remédier aux grands problèmes de développement de nombreux pays. À cet égard, le Bangladesh, avec l'aide et sous la surveillance rigoureuse de l'AIEA, s'attache à développer des utilisations civiles et pacifiques de la technologie nucléaire, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et de la santé.

Au cours du débat tenu par la Première Commission aujourd'hui, ma délégation a formé l'espoir que le monde n'utilisera l'énergie nucléaire qu'à des fins pacifiques et que les aspirations à un monde exempt d'armes nucléaires des peuples épris de paix se réaliseront.

M. Nikolić (Monténégro), Vice-Président, assume la présidence.

M. Eberhardt (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Pour gagner du temps, j'ai abrégé ma déclaration, mais le texte complet de la déclaration des États-Unis sera affiché sur le site Web de la Mission des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies et sur le portail QuickFirst du Secrétariat. Il sera également distribué aux délégations.

Plus tôt cette année à Berlin, le Président Obama a réaffirmé son attachement à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les États-Unis continuent de prendre des mesures qui se renforcent mutuellement

dans la perspective de cet objectif, conscients du fait que seule une démarche équilibrée en matière de maintien de la sécurité internationale nous rapprochera du monde envisagé par notre Président à Prague et à Berlin. À cette fin, il faudra tout à la fois renforcer le régime mondial de non-prolifération des armes nucléaires et œuvrer au désarmement nucléaire. Une approche pragmatique et progressive en matière de désarmement s'est révélée être le meilleur moyen d'accroître la stabilité, de réduire les dangers nucléaires et de nous acquitter de nos obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Nous savons que d'aucuns appellent à l'adoption d'autres approches immédiates et globales en matière de désarmement nucléaire. Si nous partageons l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, nous savons qu'un désarmement véritable et durable nécessitera des efforts et un engagement continus, et que nous devons procéder de manière progressive et délibérée. À cette fin, nous préparons des mesures concrètes, mais la dure vérité est que l'objectif final du désarmement ne se réalisera pas du jour au lendemain ni au cours d'une seule séance de négociations. Les appels lancés en faveur d'un désarmement complet et immédiat nous empêchent de nous concentrer sur des efforts réalistes.

Nous comprenons les motivations sincères qui sous-tendent les efforts visant à remédier aux incidences humanitaires des armes nucléaires. En fait, nous partageons l'intérêt exprimé par tous les États pour que continue, comme cela est le cas depuis 68 ans, la non-utilisation des armes nucléaires. Mais tout appel visant à placer la question du désarmement nucléaire dans le domaine du droit international humanitaire ne peut que nous écarter de l'ordre du jour pratique arrêté dans le plan d'action du TNP de 2010.

Nous n'appuyons pas les propositions visant à créer de nouveaux mécanismes des Nations Unies chargés de la question du désarmement nucléaire. Ces mécanismes ne parviendront pas à de meilleurs résultats que les organes existants, car les mêmes problèmes politiques que connaissent les organes de désarmement actuels se reproduiraient dans tout nouvel organe multilatéral.

De plus, il est évident que notre approche continue et pragmatique a porté ses fruits. Comme la Fédération de Russie et les autres pays détenteurs des plus importants arsenaux nucléaires, nous reconnaissons nos responsabilités. Les États-Unis et la Fédération de Russie continuent avec succès de mettre en œuvre le

nouveau Traité START, qui est l'accord sur les armes nucléaires le plus complet de ces 20 dernières années. Lorsque les réductions prévues par ce Traité seront achevées, nous aurons réduit le déploiement des armes nucléaires américaines et russes à leur niveau le plus bas depuis les années 50. Le régime de vérification du Traité est, à certains égards, le régime de vérification des armes nucléaires le plus intrusif à ce jour, et il établit un précédent important et une base à de futures négociations.

La publication en juin 2013 de la *Nuclear Posture Review Implementation Study* (Étude sur la mise en œuvre de la révision de la doctrine nucléaire) et le discours du Président Obama à Berlin ce même mois signalent l'intention des États-Unis de chercher avec la Russie à procéder à de nouvelles réductions nucléaires stratégiques.

Nous entendons également travailler avec nos alliés de l'OTAN pour chercher à réduire encore, avec la Russie, les armes nucléaires non stratégiques en Europe. Les États-Unis continueront de rechercher les moyens de réduire ces armes dans toutes les catégories – stratégiques et non stratégiques, déployées et non déployées. Pour œuvrer à ces objectifs, nous avons entamé un dialogue bilatéral avec la Russie sur la stabilité stratégique pouvant jeter les bases de futures négociations.

Cela étant, à l'heure où nous procédons à de profondes réductions et cherchons à en opérer de nouvelles, je tiens aussi à souligner que les États-Unis ne mettent au point aucune nouvelle arme nucléaire ni ne poursuivent de nouvelles missions nucléaires. Les activités de contrôle et de gestion des stocks ne visent qu'à maintenir les conceptions existantes, à moderniser leurs fonctions de sûreté, de sécurité et de contrôle de l'utilisation, et à moderniser les infrastructures. Outre le renforcement de la sûreté des stocks d'armes nucléaires et le maintien des capacités permettant de poursuivre les objectifs de désarmement nucléaire, les investissements faits dans des infrastructures plus modernes bénéficient également à une gamme d'activités de non-prolifération nucléaire, de maîtrise des armements, d'intervention d'urgence et de lutte contre le terrorisme.

Les cinq États dotés d'armes nucléaires parties au TNP poursuivent leur dialogue intensif sur un vaste ensemble de sujets liés à chacun des trois axes du plan d'action du TNP : le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La Fédération de Russie a conduit en

avril dernier à Genève les travaux de la dernière d'une série de conférences des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité destinées à passer en revue et planifier la progression des cinq membres permanents dans la réalisation du plan d'action. Les cinq membres permanents ont pour maîtres-mots la transparence, la communication de l'information, le renforcement de la confiance et la vérification; ils travaillent à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et au commencement des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles; et ils négocient sur les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la question de la dénonciation du TNP.

Les États-Unis ont également travaillé énergiquement, au cours des dernières années, en faveur de l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires, reconnues depuis longtemps comme une importante contribution au désarmement. La signature et la ratification de protocoles aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires forment également le socle d'assurances de sécurité négatives juridiquement contraignantes à l'intention des États non dotés de l'arme nucléaire. Les États-Unis reconnaissent que les États non dotés de l'arme nucléaire sont parfaitement fondés à exiger et recevoir ces assurances et nous estimons que la fourniture de telles assurances peut permettre de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire.

Nous avons déposé des protocoles à deux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires auprès du Sénat des États-Unis pour avis et approbation de leur ratification. Nous avons également pris langue avec les autres États dotés d'armes nucléaires et les parties au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est afin d'essayer de conclure un accord qui nous permette de signer les protocoles à ces Traités. Les États-Unis sont engagés dans ce processus et attendent avec intérêt la signature de ces protocoles le plus tôt possible.

De façon plus générale, les États-Unis ont mis en place une politique déclaratoire en vertu de laquelle ils se sont engagés à ne pas recourir à l'emploi ou à la menace des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP, conformément à leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire.

Dans cet esprit, nous continuons notre travail de mise en œuvre du plan d'action de la Conférence

des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 et de renforcement des trois axes du TNP. Outre nos activités de désarmement, nous travaillons avec l'AIEA et ses États membres en vue de renforcer les garanties, et poursuivons les efforts aux fins d'une adhésion universelle au Protocole additionnel et pour que l'AIEA dispose du soutien nécessaire pour s'acquitter de ses missions. Et nous continuerons de travailler avec d'autres pour régler les problèmes de non-respect par l'Iran, par la République populaire démocratique de Corée et par la Syrie de leurs obligations de non-prolifération et des résolutions du Conseil de sécurité. Les problèmes de non-respect non réglés présentent un défi fondamental pour toutes les parties au TNP, et ils mettent en péril les nombreux bénéfices que les États qui s'y conforment retirent du TNP en matière de sécurité.

Nous estimons que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires contribuerait de façon capitale à diminuer la dépendance du monde aux armes nucléaires, ainsi qu'à réduire la compétition nucléaire et qu'elle contribuerait, par voie de conséquence, au désarmement nucléaire. La cessation de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires et de toutes les autres explosions nucléaires permettrait de limiter la mise au point et le perfectionnement qualitatif des armes nucléaires, ainsi que la mise au point de types d'armes nucléaires plus perfectionnés. Nous sommes pleinement déterminés à œuvrer à la ratification du TICE et à son entrée en vigueur.

À Berlin, notre Président a appelé tous les pays à engager des négociations sur un traité mettant fin à la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. La conclusion d'un traité vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour une utilisation dans la fabrication d'armes nucléaires, depuis longtemps inscrite au programme de désarmement, n'a que trop attendu. Un tel traité constitue une étape absolument essentielle du désarmement nucléaire mondial et représente la prochaine étape logique sur la voie d'un arrêt de l'accroissement des arsenaux nucléaires. Il y a trois ans, les États-Unis ont engagé des consultations au sein des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité et avec d'autres pays aux fins de débloquer les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles au sein de la Conférence du désarmement et de préparer nos propres pays à des négociations que nous anticipons comme techniquement délicates. Nous continuons d'espérer que la réunion de ces pays autour d'une table permettra de faire progresser ce traité et de

mettre fin au blocage des négociations à la Conférence du désarmement.

Les États-Unis travaillent activement à la réduction de leurs stocks de matières fissiles disponibles pouvant être utilisés pour la fabrication d'armes nucléaires. Au titre de l'Accord américano-russe sur la gestion et l'élimination du plutonium, chacune des parties éliminera de façon vérifiable au minimum 34 tonnes de plutonium de qualité militaire, soit au total suffisamment pour la fabrication de 17 000 armes nucléaires. Cet Accord est entré en vigueur en 2011 et nos deux pays travaillent à un accord sur les dispositions relatives à la vérification avec l'AIEA. Une fois éliminé, ce plutonium se trouvera sous une forme ne permettant pas son utilisation pour la fabrication d'armes nucléaires.

En outre, nous avons éliminé des excédents de matières fissiles d'origine militaire en appauvrissant environ 140 tonnes d'uranium fortement enrichi (UHE), soit suffisamment de matières pour la fabrication de plus de 5 600 armes nucléaires. À titre de mesure de transparence, les États-Unis ont coopéré avec l'AIEA afin de permettre une surveillance internationale de l'appauvrissement de 50 tonnes de ces matières.

Cette année marque également un résultat non négligeable en matière de non-prolifération, puisque l'accord d'achat d'uranium fortement enrichi conclu entre les États-Unis et la Fédération de Russie en 1993 franchit un jalon majeur avec la livraison finale d'uranium faiblement enrichi (UFE) produit à partir de l'appauvrissement de 500 tonnes d'UHE provenant d'armes nucléaires russes. L'UFE produit par ce processus de dilution est livré aux États-Unis, transformé en combustible nucléaire, et utilisé par la quasi-totalité des centrales nucléaires des États-Unis. Nous avons ainsi éliminé, dans le cadre de ce partenariat unique en son genre entre l'industrie et l'État, suffisamment d'UHE pour la fabrication de 20 000 armes nucléaires.

Nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire dans le cadre de notre programme, et que la voie qui conduit à un monde sans armes nucléaires est encore longue. Et pourtant nous ne devons pas oublier que nous avons accompli de réels progrès, et nous savons ce qu'il nous reste à faire pour progresser encore dans cette voie. Les États-Unis sont déterminés à s'acquitter de leurs obligations et à travailler avec la communauté internationale pour continuer de franchir les prochaines étapes. Bien entendu, tous les États Membres ont un rôle à jouer dans le désarmement et nous nous réjouissons à la

perspective de travailler avec la Première Commission afin d'atteindre cet objectif suprême.

M. Rosnes (Norvège) (*parle en anglais*) : Le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont des questions d'intérêt mondial. Il est dans notre intérêt commun de construire un monde plus sûr sans armes nucléaires. Il est dans notre intérêt commun d'empêcher de nouveaux États d'acquérir ces armes de destruction massive, et surtout de veiller à ce que les armes de ce type et les matières sensibles ne tombent pas dans de mauvaises mains. Nous voudrions tous voir l'atome utilisé uniquement à des fins pacifiques.

Depuis l'année dernière, la question des incidences humanitaires des armes nucléaires est fermement inscrite à notre ordre du jour. C'est pleinement conforme au document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010, dont les participants ont clairement exprimé la vive préoccupation que leur inspire la perspective des incidences humanitaires catastrophiques qu'aurait toute utilisation d'armes nucléaires.

En mars dernier, la Norvège a accueilli à Oslo la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, à laquelle 128 États ont participé, aux côtés des institutions humanitaires des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge et des représentants de la société civile. L'objectif de la Conférence était de présenter un aperçu factuel des incidences humanitaires des explosions d'armes nucléaires et de nous permettre de débattre en connaissance de cause de la question avec les parties prenantes au sein des États, de l'ONU, des autres organisations internationales et de la société civile.

La conclusion principale de la Conférence a été qu'aucun État ou organe international ne serait en mesure de faire correctement ou suffisamment face à la situation d'urgence humanitaire que provoquerait une explosion d'armes nucléaires. Les retombées d'une explosion nucléaire, quelle qu'en soit la cause, seraient transfrontalières et toucheraient les populations de la région et du monde. La Conférence a établi, en termes concrets, ce que signifie et ce qu'implique la notion de « conséquences humanitaires catastrophiques ».

Il est par conséquent capital que tous les États Membres de l'ONU, qu'ils soient dotés ou non d'armes nucléaires, prennent part aux débats menés dans le cadre du suivi de la Conférence. Nous invitons tous

les pays à y participer de façon constructive. Nous saluons de tout coeur la proposition faite par le Mexique d'accueillir une conférence de suivi en février 2014. Cette conférence permettra de se pencher sur les conséquences à long terme d'une explosion nucléaire et le niveau de préparation nécessaire pour réagir à pareille catastrophe.

La Norvège attache une grande importance à un suivi intégral du plan d'action adopté à la dernière Conférence d'examen, qui porte sur le triptyque désarmement, non-prolifération et utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. On a dit à juste titre que depuis la fin de la guerre froide, les arsenaux nucléaires avaient été considérablement réduits. Inversement, nous sommes fondés à nous demander s'il est bien nécessaire dans le monde d'aujourd'hui de maintenir près de 20 000 ogives nucléaires. De l'avis de la Norvège, notre sécurité commune serait mieux servie si nous choissions et construisions un monde sans armes nucléaires du tout.

La Norvège demeure par conséquent un fervent partisan de mesures de désarmement bilatérales, telles que le nouvel accord START. Nous avons accueilli avec satisfaction l'allocution faite à Berlin par le Président Obama en juin, dans laquelle il a souligné la nécessité de nouvelles initiatives de désarmement portant sur toutes les catégories d'armes nucléaires. Un nouveau cycle de négociations permettrait à cet égard de créer une dynamique positive en prélude à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération (TNP) en 2015.

Nous apprécions également au plus haut point la coopération tournée vers l'avenir que nous entretenons avec le Royaume-Uni en matière de vérification du désarmement nucléaire. Un monde sans armes nucléaires exigerait un imposant système de vérification permettant de s'assurer que les réductions sont véritablement irréversibles. En outre, nous saluons la décision adoptée l'an dernier afin de mettre sur pied un groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes constituerait un message percutant sur la nécessité de réduire notablement le rôle des armes nucléaires dans les politiques de sécurité. Il permettrait en outre de consolider le régime de non-prolifération. La Norvège reconnaît que la question des stocks actuels doit également être abordée dans le cadre d'un processus de désarmement global.

Toutefois, nous avons connu une impasse prolongée dans les efforts multilatéraux en matière de désarmement nucléaire. Nous sommes tous au fait de la situation actuelle au sein de la Conférence du désarmement à Genève, qui nous empêche de progresser dans la voie recommandée par la Conférence d'examen du TNP en 2010. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) n'est malheureusement pas en vue. Il est paradoxal qu'un traité international bénéficiant de l'appui de plus de 150 États parties ne puisse entrer en vigueur. La Commission du désarmement de l'ONU n'a pas été capable, durant ce siècle, de s'entendre sur la moindre recommandation spécifique sur les armes nucléaires. L'impatience du public est, par conséquent, considérable s'agissant des moyens de faire avancer le désarmement nucléaire multilatéral.

Si nous partageons l'objectif global de la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires, nous continuons de diverger sur ce qu'il convient de faire pour parvenir à cet objectif commun. En dépit des divergences de vues sur la façon et sur le moment de négocier une convention, un certain nombre de mesures pourraient être prises pour améliorer notre sécurité commune.

Nous devons poursuivre et accélérer les efforts en vue de réduire les arsenaux existants. En outre, des mesures doivent être prises pour faire obstacle à la mise au point d'une nouvelle génération d'armes nucléaires. Dans l'attente d'un traité interdisant la production de matières fissiles, la Norvège exhorte tous les États dotés d'armes nucléaires à adopter un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes. Il est essentiel de renforcer la norme contre les essais nucléaires. C'est la raison pour laquelle la Norvège a condamné les essais nucléaires et les essais de missiles auxquels a procédé la République populaire démocratique de Corée.

En outre, le Secrétariat technique provisoire du TICE doit se voir accorder l'appui politique et financier nécessaire pour pouvoir mener à bien le régime de vérification. Dans l'attente de l'élimination totale des armes nucléaires, nous devons poursuivre nos efforts pour réduire encore le rôle que joue cette catégorie d'armes dans les politiques et les doctrines de sécurité. Beaucoup a été fait à cet égard ces dernières années, mais il y a matière à davantage de progrès.

Nous devons consolider les zones exemptes d'armes nucléaires existantes, et appuyer la création

de nouvelles zones, en particulier au Moyen-Orient. Il est par conséquent d'une grande importance que la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient se tienne avant 2015. Nous espérons également sincèrement que le processus de dénucléarisation de la péninsule coréenne pourra être accéléré.

Il ne fait aucun doute qu'un régime de non-prolifération extrêmement crédible est essentiel si nous voulons parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. La Norvège maintient son appel à l'adhésion universelle au régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à son protocole additionnel. Il est extrêmement important que l'Agence bénéficie de l'appui politique et financier nécessaire pour pouvoir mener à bien son mandat. Nous appuyons les efforts en vue de mettre au point des cycles du combustible nucléaire peu propices à la prolifération, qui faciliteront le droit à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques conformément à l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La Norvège a versé ces dernières années des contributions volontaires à cette fin.

Nous appuyons le programme d'action adopté au Sommet sur la sécurité nucléaire afin de sécuriser toutes les matières nucléaires sensibles. La Norvège a fourni un financement au Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA et nous avons appuyé les efforts visant à réduire au maximum l'utilisation d'uranium fortement enrichi dans le secteur civil.

Enfin, nous devons régler toutes les questions pendantes en matière de prolifération. Nous espérons que les pourparlers actuels concernant le programme nucléaire de la République islamique d'Iran donneront des résultats positifs. À cet égard, nous exhortons l'Iran à résoudre les questions en suspens concernant son programme nucléaire passé et actuel, et ainsi à honorer pleinement ses obligations au titre du TNP.

Pour terminer, les incidences humanitaires des armes nucléaires sont une question qui préoccupe tous les États Membres de l'ONU. Nous atteler à cette question fait partie de notre programme au titre du TNP. Nous devons pleinement mettre en œuvre, à titre urgent, le Plan d'action du TNP pour 2010 afin de contribuer à la réalisation de notre objectif commun d'un monde sans armes nucléaires.

M. Tilegen (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration qui a été faite par

le représentant du Bélarus au nom de l'Organisation du Traité de sécurité collective.

Les sept dernières années ont été marquées par quelques évolutions importantes bien connues en matière de désarmement nucléaire, telles que la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire tenue récemment (voir A/68/PV.11), le Sommet sur la sécurité nucléaire de Séoul et la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires organisée à Oslo. Toutefois, à l'échelle mondiale, le désarmement nucléaire demeure encore une aspiration davantage qu'une action. Les raisons en sont nombreuses et bien connues, à commencer par la lenteur de l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

En dépit de son asymétrie, le Traité demeure la clef de voûte du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaire. Nous appelons par conséquent à l'universalisation du TNP, et à des mesures rapides, dans la période qui nous sépare de la Conférence d'examen du TNP de 2015, en vue de pouvoir faire état de résultats tangibles, tandis que les sous-comités travaillent en parallèle sur divers plans d'action du document final. Cela doit se faire en harmonie avec le plan d'action en cinq points du Secrétaire général et les différentes initiatives engagées par les groupes de pays. Conformément à cela, le Kazakhstan appelle à une déclaration universelle sur la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires à titre de première étape d'un processus conduisant à l'élaboration d'une convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires.

L'abolition des armes nucléaires devrait être le souci non seulement des États parties au TNP, mais également des États non parties au Traité. Nous reconnaissons que le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire se renforcent mutuellement et sont liés à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. À cet égard, mon gouvernement met actuellement la dernière main aux procédures visant à accueillir une banque de combustible nucléaire sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire.

Le principal critère de l'engagement des États en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires est la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par les pays visés à l'annexe 2. À l'heure actuelle, le principe d'un moratoire volontaire contre les essais d'armes nucléaires bénéficie d'un appui politique quasi universel, mais il ne saurait se substituer

à un ensemble rigoureux d'obligations, transparent, juridiquement contraignant, seul propre à renforcer la confiance.

Pour sa part, la République du Kazakhstan n'a cessé de plaider pour l'interdiction des essais nucléaires. Elle s'efforce également de veiller à ce que les mécanismes de dissuasion et de détection relevant du Traité – le système de surveillance international et le régime des inspections sur place – soient également pleinement opérationnels avant même que le Traité n'entre en vigueur. Ils revêtent une grande importance non seulement pour la détection des explosions nucléaires mais également en ce qui concerne toutes les applications civiles et scientifiques. Nous appelons par conséquent les États signataires à fournir l'appui politique et financier qui s'impose pour mener à bien ce régime de vérification.

La République du Kazakhstan, où se sont tenues au total quatre inspections expérimentales de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sur le terrain – en 1999, 2002, 2005 et 2008 – se tient prête à faire part de son savoir-faire et de son expérience à la Jordanie, qui va conduire l'inspection expérimentale intégrée de 2014.

Dans notre région, le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale a contribué à la sécurité internationale et régionale. Nous apprécions la coopération des États dotés d'armes nucléaires à un dialogue fructueux et nous attendons avec intérêt la signature du protocole sur les garanties négatives, dans les plus brefs délais.

Nous devons avancer dans la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous espérons que la conférence attendue de longue date sur cette question aura lieu avant la fin 2013. Mon gouvernement est disposé à accueillir au Kazakhstan les réunions ultérieures qui pourraient devoir être organisées à l'appui de ce processus.

Enfin, l'adoption de la 64/35 de l'Assemblée générale, qui proclame le 29 août, date de la fermeture du site d'essai nucléaire de Semipalatinsk en 1991, Journée internationale contre les essais nucléaires, symbolise la contribution du Kazakhstan à l'abolition des essais nucléaires en tant que moyen de parvenir à un monde sans armes nucléaires. La Journée internationale permet de sensibiliser les consciences dans le monde entier afin qu'il y ait une campagne éclairée dans

l'opinion publique et les milieux diplomatiques pour que les dirigeants politiques honorent leurs engagements et en soient tenus comptables. Le Gouvernement kazakh a également lancé la campagne « Atom Project », une campagne par Internet dont l'objectif est d'obtenir l'abolition des essais nucléaires grâce à la mobilisation de la population mondiale en faveur de l'interdiction des armes nucléaires. J'encourage les participants à se rendre sur le site Web www.theatomproject.org pour ajouter leur voix à celle des milliers de personnes qui se sont déjà manifestées. Ma délégation est déterminée à participer aux efforts internationaux pour atteindre cet objectif tant souhaité qu'est le désarmement nucléaire et la non-prolifération.

M^{me} Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que la délégation lituanienne prend la parole à la présente session de la Première Commission, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, pour votre élection et à vous assurer de tout notre appui dans l'exercice de vos fonctions.

La Lituanie s'associe à la déclaration faite il y a quelques jours au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/68/PV.3). Je voudrais toutefois revenir sur plusieurs aspects qui revêtent une importance particulière pour ma délégation.

La Lituanie reste attachée au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en tant que pilier fondamental de la réalisation du désarmement nucléaire, clef de voûte du régime mondial de non-prolifération et socle du développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire pour ceux qui en font le choix. La Lituanie réaffirme son attachement indéfectible à l'objectif du désarmement général et complet et d'un monde sans armes nucléaires. D'ici là, des mesures efficaces en matière de maîtrise des armements nucléaires et de nouvelles mesures de désarmement, en particulier la réduction des stocks mondiaux d'armes nucléaires, demeurent extrêmement importantes.

À cet égard, en tant qu'État non doté d'armes nucléaires, la Lituanie estime que les mesures de confiance, la transparence réciproque et la vérification effective sont des éléments intrinsèques et fondamentaux du processus de maîtrise des armes nucléaires et de désarmement. Ces mesures doivent s'appliquer pour les armes nucléaires stratégiques aussi bien que non stratégiques. Toutefois ces dernières devraient

recevoir la priorité dans la mesure où elles ne sont pas réglementées par les traités de réduction en vigueur.

Nous sommes pleinement conscients que de nombreux États ne sont pas d'accord sur la manière et la chronologie à suivre pour parvenir à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Mais nous pensons que la communauté internationale devrait se focaliser sur les points communs et non sur les divergences en recensant les terrains d'entente concrets et pratiques sur lesquels asseoir un processus durable devant mener à cet objectif.

Il est impératif d'éviter tout éclatement de la communauté internationale. Le processus doit être multilatéral et aussi ouvert que possible, les États détenteurs d'armes nucléaires devant, en particulier, y participer. Nous estimons nous aussi que cette participation pourrait être encouragée par l'adoption vérifiée de mesures concrètes de désarmement par tous les États dotés d'armes nucléaires, ainsi que par un attachement constant de tous les États non nucléaires à la non-prolifération. La communauté internationale dispose déjà d'un certain nombre de points d'ancrage à partir desquels réaliser durablement l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Je pense notamment au système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), au Traité sur l'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires, au TNP, au Traité relatif aux armes nucléaires sur le fond des mers, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, ainsi qu'au dispositif multilatéral de désarmement.

Mais il est possible d'en trouver d'autres. Selon nous, la mesure logique qui s'impose est l'adoption d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres engins nucléaires explosifs. Le TICE joue un rôle clef à cet égard. La Lituanie appelle tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à signer et ratifier le Traité sans délai et sans conditions.

J'en viens maintenant à la non-prolifération, qui avec le désarmement nucléaire, forme le deuxième côté d'une même médaille. Le régime international de non-prolifération, fondé sur les obligations résultant du TNP et le système de vérification et de garanties de l'AIEA, n'a pas permis de stopper complètement la prolifération. Nous devrions nous efforcer de renforcer davantage le régime du TNP, dans la mesure où il se heurte à une série d'obstacles, non seulement de la part de certains États mais aussi d'acteurs non étatiques.

Le terrorisme nucléaire constitue la plus grave menace posée à la sécurité internationale, puisque le risque de voir des acteurs non étatiques mettre la main sur des matières nucléaires ou des sources radioactives ne diminue pas. C'est pourquoi il faut mettre en place des mesures nationales et internationales de sécurité nucléaire afin de sécuriser les matières nucléaires et de lutter contre le trafic et le terrorisme nucléaires. La Lituanie est par conséquent déterminée à se conformer aux engagements qu'elle a pris au Sommet sur la sécurité nucléaire de Séoul. En 2012, nous avons créé un centre national d'excellence en matière de sécurité nucléaire qui dispense une formation et une aide au renforcement des capacités à nos institutions nationales chargées de prévenir, détecter et étudier la contrebande nucléaire et radiologique et de la combattre.

Je voudrais conclure en soulignant que la Lituanie continuera de participer activement, aux côtés des partenaires intéressés, aux efforts pour renforcer la coopération internationale en vue d'accroître la sécurité nucléaire dans sa région et dans le monde entier.

M. El Oumni (Maroc) (*parle en arabe*) : La présente déclaration de la délégation marocaine va être transmise au secrétariat afin que les délégations puissent y avoir accès sur le site Web de la Première Commission. Elle sera également publiée sur le site Web de la Mission permanente du Maroc.

Nous voudrions utiliser notre temps de parole aujourd'hui pour faire quelques commentaires et poser un certain nombre de questions sur le thème dont nous sommes saisis. Je crois que nous pouvons tous nous entendre sur le fait que la situation actuelle dans le domaine des armes nucléaires se caractérise principalement par les éléments suivants.

Les armes nucléaires sont les seules armes de destruction massive à ne pas être frappées d'interdiction par un instrument international. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) n'est pas encore entré en vigueur; le dispositif de désarmement n'avance pas et est au point mort; le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'est toujours pas pleinement appliqué; et les mesures de désarmement convenues à l'occasion des précédentes conférences d'examen du TNP n'ont pas été mises en œuvre. Dans ce contexte, je voudrais insister sur le fait que le plan d'action de 2010 mettait l'accent sur les engagements pris pendant la Conférence d'examen du TNP de 2010. Par ailleurs, le traité interdisant la production de matières fissiles n'a toujours pas vu le jour, malgré

le travail effectué dans le cadre du groupe d'experts gouvernementaux.

Nonobstant ce qui précède, il y a néanmoins eu des progrès sur plusieurs fronts très importants, y compris dans le domaine de la prolifération. À cet égard, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a entrepris un travail herculéen qui doit être appuyé. Nous soulignons aussi la nécessité pour tous les États concernés de coopérer avec l'AIEA afin de trouver des solutions appropriées aux problèmes en suspens en matière de sécurité nucléaire et de lutte contre le terrorisme nucléaire.

Je le répète, l'AIEA accomplit un travail extrêmement important. Le Maroc prend une part active à un certain nombre d'initiatives internationales qui jouent un rôle notable à l'appui de l'action multilatérale. Dans le domaine du désarmement, nous reconnaissons l'importance des efforts déployés par plusieurs États pour réduire leurs arsenaux nucléaires, que ce soit unilatéralement, dans le cadre d'accords bilatéraux ou dans le contexte des efforts collectifs consentis par les cinq puissances nucléaires. Sur ce point, nous rappelons que la Conférence d'examen de 2010 a insisté sur l'importance de la transparence et du caractère irréversible des mesures de désarmement et de vérification internationale. Je voudrais poser la question suivante : quelle forme de vérification multilatérale serait acceptable pour les puissances nucléaires? Quelles sont les autres options qui se présentent à nous, aujourd'hui, étant donné la situation actuelle? Je me dois de souligner qu'il n'y a pas de désaccord sur l'état de la situation. Maintenir le statu quo n'est pas envisageable, ce n'est pas une option acceptable.

Premièrement, le Maroc est favorable à l'adoption d'un processus graduel, par étapes, pour atteindre l'objectif final. Mais nous devons nous accorder sur ce que nous entendons par mesures graduelles et approche par étapes. Je n'ai pas le temps d'entrer dans le détail, mais selon nous, un certain nombre de conditions doivent être remplies lorsqu'on prend de telles mesures graduelles, pour qu'elles soient véritablement efficaces. La première de ces conditions est qu'il doit y avoir un accord clair sur l'objectif final poursuivi. Et c'est pourquoi nous devrions nous entendre sur cet objectif dans le cadre d'un instrument juridique.

Deuxièmement, ces mesures devraient permettre d'avancer dans la réalisation de l'objectif convenu, et aucune initiative ne devrait annuler les acquis enregistrés jusqu'ici.

Troisièmement, ces mesures devraient être complémentaires afin d'avoir un effet cumulatif permettant de faciliter la réalisation de l'objectif ultime.

Quatrièmement, les mesures devront être vérifiables au niveau international ou du moins prévoir une forme de vérification internationale. En outre, les efforts en faveur de l'universalisation du TNP devront se poursuivre, de même que ceux relatifs à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, notamment dans la région du Moyen-Orient. Je tiens à souligner que la non-prolifération et le désarmement sont deux piliers fondamentaux et qu'il ne peut y avoir de progrès véritable sur l'un sans avancée concernant l'autre.

Avant de conclure, je voudrais insister sur le fait que si des armes nucléaires venaient à être utilisées, involontairement ou non, elles auraient des conséquences graves et désastreuses sur la vie humaine et l'environnement. Des mesures énergiques en faveur de leur élimination sont donc indispensables. Il existe déjà un consensus au niveau international autour de l'objectif d'élimination de ces armes. Il est selon nous sous-entendu dans le TNP et les documents finaux de la Conférence d'examen du TNP de 2000 et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement de 1978 (résolution S-10/2).

Van der Kwast (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Président et les autres membres du Bureau de leur élection à la tête de la Commission. Je les assure du plein appui de ma délégation.

En complément de la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/68/PV.3), nous voudrions faire les observations suivantes.

Albert Einstein aurait dit : « Je ne sais pas comment la troisième guerre mondiale sera menée, mais je sais comment le sera la quatrième : avec des bâtons et des pierres. » Il faisait référence aux effets dévastateurs des armes nucléaires. Je crois que le fait que tous les spécialistes du désarmement et le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement seront au chômage le jour où les guerres seront menées avec des bâtons et des pierres ne le souciait guère, à fort juste titre d'ailleurs.

Les Pays-Bas sont pleinement attachés à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est l'instrument le plus important pour y parvenir. Les débats sur les incidences humanitaires de ces armes à Oslo

sont venus nous rappeler les effets catastrophiques que provoquerait leur emploi, et par conséquent la nécessité absolue de faire avancer le désarmement nucléaire. Les Pays-Bas estiment qu'il est extrêmement important de tenir compte des conséquences humanitaires de l'emploi des armes nucléaires. Avec la dimension de sécurité, l'aspect humanitaire de la question sous-tend nos efforts concrets et soutenus pour atteindre notre objectif partagé d'un monde sans armes nucléaires. Signe de l'importance de cette question, nous appuyons la déclaration conjointe qui sera faite sur le sujet par le représentant de l'Australie dans le cadre du débat thématique sur les armes nucléaires.

Le plan d'action convenu par consensus par tous les États parties au TNP en 2010 prévoit une série d'actions sur les trois piliers du Traité, à savoir le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques. Ces actions sont complémentaires et se renforcent mutuellement, chacune reflétant en soi un objectif important. Les progrès en matière de non-prolifération amènent des progrès dans le désarmement, et vice versa. Le désarmement et la non-prolifération doivent aller de pair. En coopération avec les autres États ayant rejoint l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, désormais au nombre de 12, nous allons continuer d'œuvrer en faveur de la mise en œuvre du plan d'action de 2010. À la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), le Ministre néerlandais des affaires étrangères a, au nom des membres de l'Initiative, exhorté tous les États, en particulier les États parties au TNP dotés de l'arme nucléaire et ceux qui n'ont pas signé le TNP, à prendre des mesures en faveur de l'élimination rapide, définitive et totale de leurs armes nucléaires.

À notre avis, le meilleur moyen de parvenir à un monde sans armes nucléaires est d'adopter une démarche par étapes et de prendre des mesures pratiques et concrètes, pouvant être de nature unilatérale, bilatérale, régionale ou multilatérale. Toutefois les mesures indispensables au niveau multilatéral sont l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et d'un traité interdisant la production des matières fissiles à des fins militaires.

Nous regrettons qu'il n'ait pour l'instant pas été possible d'entamer les négociations sur un traité interdisant la production des matières fissiles, mais nous attendons avec intérêt les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux créé en application de la résolution 67/53 de l'Assemblée générale

qui commenceront en 2014. Nous sommes prêts à contribuer au succès de ce groupe de toutes les manières constructives que nous pourrions et nous tenons à remercier toutes les délégations qui se jointent à nous hier à l'occasion de la manifestation parallèle que nous avons organisée, avec le Canada et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, pour réfléchir au travail qui attend le Groupe d'experts gouvernementaux.

Tous les États qui sont dotés de l'arme nucléaire ou n'ont pas signé le TNP peuvent prendre dès maintenant des mesures concrètes dans le sens de l'élimination totale de leurs armes nucléaires. Je pense notamment à une plus grande transparence en ce qui concerne leurs arsenaux nucléaires; à la réduction de l'importance et du rôle accordés aux armes nucléaires dans leurs doctrines militaires et de sécurité; à la désactivation des forces nucléaires pour réduire le risque d'un emploi accidentel, et à la réduction, puis à terme à l'élimination, de tous les types d'armes nucléaires, stratégiques et non stratégiques, déployées et non déployées, de manière transparente, vérifiable et irréversible.

Nous nous félicitons que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité aient tenu davantage de réunions régulières sur le désarmement, ainsi que nous l'avons entendu aujourd'hui. Mais nous jugerions utile qu'il soit davantage rendu compte à la Conférence du désarmement ou dans toute autre instance de désarmement des progrès faits sur cette question. Nous espérons que ces rencontres des cinq membres permanents du Conseil donneront des résultats concrets. Nous attendons en effet des mesures concrètes et nous aimerions avoir plus d'informations à cet égard.

Nous avons salué la déclaration que le Président Obama a faite à Berlin en juin concernant de nouvelles mesures de désarmement de la part des États-Unis. La mise en œuvre du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, dit nouveau Traité START, sera une contribution fondamentale au désarmement nucléaire. Nous pensons que la prochaine série de pourparlers entre les États-Unis et la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions des armements nucléaires devrait porter sur tous les types d'armes nucléaires, y compris les armes non stratégiques. La suite logique est en effet, selon nous, que chacun procède à des réductions en tenant compte de sa situation de départ.

Il y a eu l'année dernière plusieurs évolutions encourageantes en matière de désarmement nucléaire. Il a déjà été fait mention du débat sur les conséquences humanitaires de l'emploi des armes nucléaires. Ce débat a donné un nouvel élan à la campagne « Global Zero ». Dans le même temps, nous ne devons pas perdre de vue l'importance que nos efforts en matière de désarmement soient efficaces. Nous nous réjouissons à la perspective de la conférence qui se tiendra au Mexique en février 2014, à laquelle nous entendons participer activement.

Les Pays-Bas ont participé en qualité d'ami du Président aux réunions du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, tenues à Genève. Nous avons été encouragés de constater qu'il était possible de mener un débat franc et constructif sur le désarmement nucléaire, où les délégations étaient disposées à mettre l'accent sur les points de convergence plutôt que sur les divergences. Les fondements ou les éléments dont nous avons besoin pour progresser vers un monde sans armes nucléaires sont tous utiles, peu importe la démarche choisie. Nous espérons que nous pourrions faire fond sur les résultats positifs de ces réunions pour aller de l'avant dans un esprit constructif, d'unité et sans exclusive.

Les Pays-Bas soulignent l'importance non seulement du désarmement et de la non-prolifération, mais aussi de la réduction des risques liés aux matières nucléaires d'une manière générale, y compris le risque de terrorisme nucléaire. Dans 160 jours, le Sommet sur la sécurité nucléaire s'ouvrira à La Haye. Lors d'une manifestation parallèle organisée le 7 octobre, ici à New York, les sherpas du Sommet ont donné un aperçu des principaux objectifs du Sommet de La Haye. La tenue de ce Sommet dans mon pays s'inscrit dans le droit fil de notre tradition en tant que pays de paix, de justice et de sécurité. Le Sommet sur la sécurité nucléaire est supposé donner une nouvelle impulsion, au niveau politique le plus élevé, aux efforts mondiaux visant à assurer la sécurité nucléaire et à prévenir le terrorisme nucléaire.

Nous avons pris note avec intérêt des discussions menées et des déclarations faites pendant les réunions du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ainsi que du message qu'a fait passer le Président iranien, M. Rohani, dans son

discours lors du débat général de l'Assemblée générale (voir A/68/PV.6). Nous nous félicitons des propos tenus par le Président iranien au sujet de ce que nous espérons être un nouveau chapitre d'une coopération constructive avec l'Iran. Il ne fait aucun doute que la balle est dans le camp de l'Iran. C'est une occasion offerte à l'Iran de tenir ses promesses. Nous exhortons l'Iran à coopérer pleinement avec l'Agence et à respecter ses obligations juridiques internationales.

Depuis deux ans, les Pays-Bas expriment leur préoccupation quant au non-respect par la République arabe syrienne de ses obligations en matière de garanties au titre du TNP. Nous nous félicitons de la décision prise par la Syrie d'adhérer à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous espérons que cette décision sera suivie par d'autres mesures sur les questions en suspens concernant ses obligations en matière de non-prolifération nucléaire. Malgré la situation difficile qui règne dans une grande partie du territoire syrien, les Pays-Bas exhortent de nouveau la Syrie à coopérer pleinement avec l'AIEA. Nous demandons également à la Syrie de lancer le processus qui permettra de régler toutes les questions en suspens. Dans la situation actuelle, c'est toujours aux autorités syriennes qu'incombe la pleine responsabilité de prendre les mesures qui s'imposent pour remédier de toute urgence au non-respect de leur accord de garanties.

La situation en République populaire démocratique de Corée reste très préoccupante. Nous condamnons le troisième essai nucléaire, effectué le 12 février. Cet essai constitue une violation flagrante des obligations internationales de ce pays et représente une grave menace pour la paix, la stabilité et la sécurité régionales et internationales. Cet essai a indubitablement mis en relief l'importance du TICE et de son entrée en vigueur dans les plus brefs délais.

Nous sommes également préoccupés par le programme d'enrichissement de l'uranium et par la construction en cours d'un réacteur à eau légère à Yongbyon, où de nouvelles activités ont été signalées. Les Pays-Bas restent convaincus du rôle essentiel que l'Agence doit jouer s'agissant de vérifier le respect des garanties en République populaire démocratique de Corée et prie instamment le Gouvernement de ce pays d'autoriser le retour des inspecteurs de l'AIEA dans les plus brefs délais.

Le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements sont les pierres angulaires fermement ancrées de notre politique étrangère, dont

le TNP est le fondement, tandis que le Plan d'action de 2010 est notre feuille de route. Les Pays-Bas continueront, notamment avec nos partenaires dans le cadre de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, de faire des propositions concrètes et innovantes en vue d'appliquer le Plan d'action. Nous sommes prêts à collaborer avec d'autres États pour atteindre notre objectif ultime, à savoir un monde exempt d'armes nucléaires. Nous procéderons étape par étape, mais il faudra impérativement réaliser davantage de progrès à l'approche de la Conférence d'examen du TNP.

M^{me} Ruksakiati (Thaïlande) (*parle en anglais*) : D'emblée, la Thaïlande s'associe à la déclaration faite hier par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.10).

Cette année, nous nous réunissons après la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11) qui n'a pas de précédent. La Thaïlande se réjouit de ce que cette réunion ait été couronnée de succès, grâce à la participation active des États Membres. Nous espérons que cette réunion donnera un nouvel élan à l'engagement de la communauté internationale en faveur de l'objectif du désarmement nucléaire, ce qui contribuera positivement aux négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et sur une convention globale sur les armes nucléaires, dans un proche avenir.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est d'une importance capitale pour la réalisation de l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires. La Thaïlande est fermement attachée à ce Traité et s'emploie à accélérer le processus de ratification du TICE. Nous réaffirmons notre appui à l'entrée en vigueur rapide du TICE et à son universalisation.

La Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation en matière de désarmement nucléaire, doit reprendre ses travaux dans la transparence et en associant toutes les parties. À cet égard, nous saluons les efforts du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires. L'une des principales priorités de ce Groupe est l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, qui devraient s'engager le plus rapidement possible. Ce traité revêt beaucoup d'importance si la communauté

internationale veut atteindre son objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Alors que l'élimination complète des armes nucléaires est notre objectif commun, le risque que les armes nucléaires tombent entre de mauvaises mains se pose dans l'immédiat. La Thaïlande a adhéré à l'Initiative de sécurité contre la prolifération (ISP) l'année dernière. Nous restons attachés à sa mise en œuvre, ainsi qu'à celle de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Cette année, nous avons accueilli un atelier Thaïlande/États-Unis sur l'ISP et le deuxième séminaire du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur le renforcement des mesures de confiance, portant sur la mise en œuvre de cette résolution, en vue du renforcement des capacités dans ce domaine. Par ailleurs, du 13 au 15 janvier 2014, nous accueillerons la réunion des sherpas du Sommet sur la sécurité nucléaire, en préparation du Sommet sur la sécurité nucléaire de 2014, qui se tiendra à La Haye.

Les mécanismes régionaux, y compris la création de zones régionales exemptes d'armes nucléaires, ont un rôle important à jouer en vue de la réalisation de l'objectif ultime de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous regrettons que la conférence sur une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient n'ait pas encore eu lieu. Nous exhortons les parties concernées à prendre les mesures qui s'imposent en vue de la convocation de cette conférence.

En tant que promoteur actif du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est – le Traité de Bangkok –, nous espérons que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité se porteront co-auteurs du projet de résolution sur le Traité de Bangkok de nouveau cette année. Nous exhortons également les États dotés d'armes nucléaires à signer le protocole au Traité de Bangkok dans les plus brefs délais.

La Thaïlande reconnaît le rôle essentiel que joue l'AIEA s'agissant de promouvoir et d'assurer la sûreté, la sécurité, les garanties, la vérification dans le domaine nucléaire, ainsi que l'utilisation de la science et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques. En tant que membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, la Thaïlande travaillera en étroite collaboration avec la communauté internationale pour renforcer la sûreté, la sécurité et les garanties nucléaires mondiales. Au niveau régional, nous avons le plaisir d'informer la Commission que la Thaïlande a considérablement avancé dans la création du Réseau d'organismes de

réglementation nucléaire sur l'énergie atomique de l'ASEAN. Le mandat de cet organe a été mis au point à sa première réunion, qui s'est tenue en Thaïlande en septembre, et il a par la suite été approuvé officiellement dans le cadre d'une réunion des hauts responsables de l'ASEAN. Par ailleurs, le plan d'action définissant les activités du Réseau a également fait l'objet d'un débat approfondi. La Thaïlande approuve la création du Réseau et continuera d'appuyer le rôle qu'il peut jouer en faveur du renforcement des activités de réglementation, ainsi que de la sûreté, de la sécurité et des garanties nucléaires dans la région de l'ASEAN, en application des normes et directives de l'AIEA.

Pour terminer, la Thaïlande réaffirme le droit inaliénable des États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous demeurons également convaincus que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont complémentaires. La Thaïlande continue d'espérer qu'ensemble, dans un esprit de coopération, nous parviendrons à faire avancer le processus visant à débarrasser le monde des armes nucléaires.

M. Al Taii (Iraq) (*parle en arabe*) : Avant toute chose, je tiens à remercier le Président du professionnalisme avec lequel il dirige nos travaux.

Je saisis également cette occasion pour m'associer aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et de Bahreïn, au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/68/PV.3).

Mon gouvernement est un défenseur du régime de non-prolifération, en particulier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), car nous sommes convaincus que les armes nucléaires ne peuvent garantir la sécurité d'aucune partie et ne mèneront qu'à une course aux armements dans notre région. Je tiens également à souligner l'importance de rechercher des solutions pacifiques – par le dialogue, dans un environnement serein et en recourant à la diplomatie multilatérale – afin d'apaiser les tensions et le conflit à cet égard.

L'Iraq est conscient que la création de zones exemptes d'armes nucléaires pourrait contribuer à renforcer les efforts en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires. Nous nous rapprocherions ainsi de notre objectif ultime, à savoir la paix et la sécurité internationales. Forts de ce principe, nous appuyons les efforts déployés aux fins de la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions,

en particulier au Moyen-Orient. Nous avons toujours proclamé notre solide conviction de l'importance d'établir une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément à la résolution de l'Assemblée générale adoptée au titre de ce point de l'ordre du jour. Ma délégation estime que toute initiative en faveur de la création d'une telle zone suppose la mise en place de plusieurs mesures importantes, la première étant de veiller à ce qu'Israël adhère au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et au TNP, procède au désarmement et se conforme à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité. Ce sont là des conditions indispensables pour apaiser les tensions dans la région.

Un grand nombre d'États Membres appuient la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Les appels à la création d'une telle zone dans notre région sont antérieurs à ceux lancés en faveur de la création de zones similaires dans d'autres parties du monde. Pourtant, les efforts continuent de se heurter à un certain nombre d'obstacles et d'excuses inacceptables. Au nombre de ces appels, nous tenons à mettre en exergue les résolutions de l'Assemblée générale et celles adoptées par les différentes Conférences d'examen du TNP, qui réaffirment qu'il incombe aux États dotés d'armes nucléaires de faire de leur mieux pour accélérer la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Par ailleurs, le Conseil de sécurité a également la responsabilité de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales en appliquant de manière non sélective les dispositions relatives à la non-prolifération. Nous précisons également que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires ne va aucunement à l'encontre des autres instruments internationaux pertinents.

L'incapacité de donner effet à la résolution sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient n'a fait qu'exacerber l'instabilité et les tensions dans la région et accroître la complexité du processus d'universalisation du TNP, ouvrant ainsi la voie à l'apparition de nouveaux obstacles et remettant en question le Traité et sa crédibilité. La paix et la sécurité au Moyen-Orient passent par l'élimination des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, conformément à la résolution 686 (1991) du Conseil de sécurité et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale – auxquelles s'ajoutent la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen du TNP de 1995, les décisions de la Conférence d'examen

de 2002 et le document final de la Conférence d'examen de 2010.

À cet égard, c'est avec plaisir que je saisis cette occasion de réaffirmer notre appui à la déclaration finale du Sommet de Bagdad de la Ligue des États arabes. Nous saluons également les mesures prises depuis la Conférence d'examen de 2010 et soulignons la nécessité pour la communauté internationale de prendre ses responsabilités en vue de garantir la création d'une telle zone exempte d'armes nucléaires. Ne pas le faire mettrait en péril la paix et la sécurité régionales. Je tiens également à exprimer notre déception vis-à-vis des efforts déployés par la communauté internationale en 2012, étant donné que tous les pays à l'exception d'Israël ont appuyé la création de la zone exempte d'armes nucléaires. Cette situation aura des répercussions néfastes sur la crédibilité du TNP, le processus d'examen du Traité et le régime de non-prolifération en général. Les raisons du report de la conférence de 2012 sont inacceptables. En conséquence, il est de la responsabilité des États dépositaires de veiller à ce que la conférence soit convoquée dans les meilleurs délais.

M^{me} González-Román (Espagne) (*parle en espagnol*) : Dans un monde marqué par des changements profonds et des menaces importantes à la sécurité internationale, le renforcement du régime de non-prolifération et de désarmement est et doit demeurer une de nos priorités. L'Espagne est un pays qui a renoncé à fabriquer, stocker, installer et déployer des armes nucléaires sur son territoire. Dans le même temps, et sans nous écarter de la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires, nous plaidons pour l'adoption d'une démarche pragmatique et d'un ordre du jour réaliste et par étapes. Nous sommes conscients de la complexité de ce processus et du fait que le désarmement et la maîtrise des armements comportent diverses dimensions interdépendantes. Nous soulignons donc la nécessité d'aller de l'avant en mettant en place une série de mesures prudentes à intervalle régulier afin de promouvoir la confiance mutuelle tout en préservant à tout moment la stabilité internationale et régionale.

L'Espagne s'associe pleinement à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/68/PV.3). Nous réaffirmons également notre attachement à une mise en œuvre pleine et effective du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Dans ce contexte, l'Espagne prône l'universalisation du TNP et souligne la nécessité

de faire avancer la mise en œuvre du plan d'action adopté par les États parties à la Conférence d'examen de mai 2010 dans l'optique de la Conférence d'examen de 2015.

Les accords bilatéraux conclus entre les États-Unis et la Fédération de Russie pour réduire leurs arsenaux nucléaires stratégiques constituent des mesures considérables dont l'Espagne se félicite. Nous espérons que ces deux États poursuivront ce processus, et que les autres États dotés d'armes nucléaires suivront la même voie, car il est de leur responsabilité de faire des progrès en matière de désarmement, en prenant de nouvelles mesures avant la tenue en 2015 de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

L'autre dimension du Traité, à savoir la non-prolifération, connaît depuis longtemps des problèmes considérables qui posent une grave menace à la communauté internationale. Ces dernières années, la prolifération des armes de destruction massive au Moyen-Orient et en Asie a créé un climat de méfiance et de tension, qui a des répercussions négatives sur la stabilité régionale et mondiale. Dans ce contexte, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) joue un rôle central en tant que garant de la vérification du Traité dans les domaines de la non-prolifération et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, en tant que droit légitime de tous les États. L'Espagne appelle à l'universalisation du régime de garanties de l'AIEA – complété par le protocole additionnel – qui constitue la norme internationale de vérification et de transparence.

Nous considérons que le régime de non-prolifération nucléaire comporte deux autres aspects fondamentaux, à savoir le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est une priorité pour l'Espagne. Ce Traité est ouvert à la signature depuis plus d'une décennie et les récentes ratifications de l'Iraq et de la Guinée-Bissau montrent que ce processus est toujours actif. Un élan politique est toutefois nécessaire pour accélérer son entrée en vigueur. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les États visés à l'annexe II, à le ratifier dans les meilleurs délais.

S'agissant d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires,

l'année dernière la Première Commission a adopté la résolution 67/53, intitulée « Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ». Cette résolution porte création d'un groupe d'experts qui se réunira en 2014 et en 2015. L'Espagne continue d'appuyer fermement le démarrage de travaux pouvant aboutir à la négociation de ce traité à la Conférence du désarmement. Il s'agirait d'un jalon important sur la voie de la non-prolifération nucléaire, qui servirait en outre de moteur pour qu'une instance aussi importante que la Conférence du désarmement puisse jouer de nouveau un rôle de premier plan et retrouver son dynamisme.

Nous sommes préoccupés par les crises relatives à la prolifération régionale et au développement de programmes nucléaires par l'Iran et la République populaire démocratique de Corée, ainsi que par le programme balistique de cette dernière, que l'Espagne a mentionné dans la déclaration faite dans le cadre du débat général de la Première Commission (voir A/C.1/68/PV.4). L'Espagne exhorte ces pays à se conformer à leurs obligations internationales afin de regagner la confiance de la communauté internationale. L'Espagne salue les déclarations des autorités iraniennes concernant une coopération accrue dans ce domaine, ainsi que les contacts établis récemment par les gouvernements des E3+3. Nous espérons que ces intentions et ces premières avancées permettront de faire avancer les négociations nucléaires visant à établir un climat de confiance.

S'agissant de la Syrie, nous regrettons le peu de progrès réalisés pour ce qui est des questions nucléaires en suspens, en particulier l'impossibilité pour l'AIEA de procéder à la vérification du stock physique de la Syrie dans ce domaine, compte tenu de la situation de conflit que connaît le pays.

Au niveau régional, l'Espagne attache une grande importance à la création de zones exemptes d'armes nucléaires. L'Espagne recommande vivement de convoquer une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Nous appuyons et saluons les efforts déployés à cet égard par le facilitateur de la conférence, l'Ambassadeur Laajava. Nous demandons à tous les acteurs de déployer des efforts au service de cette initiative. Nous considérons qu'une approche pragmatique permettrait de mettre en œuvre un programme de travail réaliste comprenant des étapes progressives.

Par ailleurs, nous devons renforcer les mesures de précaution pour éviter que les technologies et matériaux liés aux armes de destruction massive ne tombent entre les mains de groupes terroristes. Dans ce contexte, nous insistons sur l'importance des obligations contractées et engagements pris au titre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. L'Espagne est très attachée à cet objectif, comme le prouve notre engagement en faveur de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, dont elle a coordonné le programme technique de 2010 à 2013.

Nous avons récemment assisté à un débat intense sur les conséquences humanitaires de la guerre nucléaire, écho des tragédies d'Hiroshima et de Nagasaki survenues il y a 68 ans mais aussi des tensions internationales dans ce domaine. L'Espagne partage les préoccupations d'autres pays concernant la capacité de destruction des armes nucléaires, démontrée à cette occasion, et parce qu'elle ne veut pas que de telles tragédies se répètent un jour. C'est pourquoi nous appelons tous les États dotés d'armes nucléaires, y compris ceux qui ne sont pas parties au Traité, à prendre de nouvelles initiatives permettant à la communauté internationale d'espérer de nouveau que cet objectif pourra être atteint. Nous considérons que les progrès doivent s'appuyer sur un équilibre entre les engagements pris en matière de désarmement et en matière de non-prolifération, pour promouvoir la confiance et adopter une approche progressive.

Avant de terminer, je voudrais souligner l'importance que nous attachons au multilatéralisme et à la coopération internationale, en particulier au rôle de l'ONU dans le règlement des problèmes rencontrés dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. À la précédente session, plusieurs initiatives ont été présentées au Siège dans le domaine nucléaire, y compris la résolution 67/56 sur la promotion des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, ainsi que la décision d'organiser le 26 septembre une Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), à laquelle l'Espagne a participé. Nous insistons également sur le fait que l'Espagne considère que le TNP joue un rôle central et sur l'importance de veiller à ce que les différentes initiatives contribuent à la mise en œuvre du Plan d'action de 2010 et au succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015.

Nous sommes tenus de suivre une voie marquée par des avancées, car cela indique clairement que

la dynamique du consensus est également possible en matière de désarmement et de non-prolifération. L'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires reste une dette dont nous devons nous acquitter, non seulement envers nous-mêmes mais aussi et surtout envers les générations futures.

La version complète de la présente déclaration est disponible sur le site Web de la Première Commission et sur le site Web de la mission espagnole.

M. Zhang Junan (Chine) (*parle en chinois*) : Le processus international de désarmement nucléaire avance. L'objectif d'interdiction complète et d'élimination totale des armes nucléaires et d'édification d'un monde exempt de telles armes est largement reconnu par la communauté internationale. La Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11) et la Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de 2013 se sont tenues avec succès. La communauté internationale continue de mettre en œuvre le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.

Dans le même temps, nous sommes également conscients que de nombreuses incertitudes et facteurs négatifs persistent en matière de désarmement nucléaire. Il y a encore beaucoup à faire pour promouvoir le désarmement nucléaire et atteindre l'objectif final d'interdiction complète et de destruction totale des armes nucléaires et d'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cela exige de la communauté internationale qu'elle déploie des efforts à long terme. La délégation chinoise voudrait faire les observations suivantes sur la promotion du processus de désarmement.

Premièrement, nous devons poursuivre l'objectif de promouvoir le processus international de désarmement nucléaire. Les pays dotés des plus grands arsenaux nucléaires doivent continuer de montrer la voie en les réduisant de façon radicale. Quand les conditions seront réunies, d'autres États dotés d'armes nucléaires doivent aussi participer aux négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. En vue d'atteindre cet objectif final, la communauté internationale doit avoir un plan à long terme composé d'actions progressives, y compris la conclusion d'une convention.

Deuxièmement, nous devons respecter le principe du maintien de l'équilibre et de la stabilité stratégiques mondiaux et d'une sécurité non diminuée pour tous.

Le désarmement nucléaire est étroitement lié à la sécurité stratégique internationale. Créer des conditions favorables aux niveaux international et régional est un préalable important pour enregistrer des progrès dans le processus de désarmement nucléaire.

Troisièmement, nous devons réduire le rôle des armes nucléaires dans les stratégies de sécurité nationale. Les États dotés d'armes nucléaires doivent renoncer à la doctrine de la dissuasion nucléaire fondée sur le recours en premier aux armes nucléaires, accepter pleinement de ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre des États qui n'en possèdent pas et des zones exemptes d'armes nucléaires, et signer un instrument international juridiquement contraignant à cet égard, pour réduire réellement la menace d'armes nucléaires.

Quatrièmement, nous devons préserver l'autorité, l'universalité et l'efficacité des mécanismes multilatéraux de désarmement existants – la Conférence du désarmement, la Première Commission, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et les Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires – qui sont des composantes importantes du régime international de désarmement nucléaire. Les questions liées au désarmement nucléaire doivent être traitées au sein de ces mécanismes.

La Chine a toujours été favorable à l'interdiction complète et à la destruction totale des armes nucléaires, et elle est fermement attachée à une stratégie nucléaire de légitime défense et contribue activement à la création d'un monde exempt d'armes nucléaires. La Chine souscrit à la politique du non-recours en premier aux armes nucléaires, à tout moment et en toutes circonstances. Nous nous sommes inconditionnellement engagés à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires ou des zones exemptes d'armes nucléaires. Cette politique ouverte, sans équivoque et transparente est sans équivalents parmi les États dotés d'armes nucléaires. La Chine n'a jamais déployé d'armes nucléaires en territoire étranger. La Chine n'a jamais pris part à une course aux armements nucléaires, et ne le fera jamais. La Chine conserve et conservera ses capacités nucléaires au niveau minimal nécessaire pour garantir sa sécurité nationale.

La Chine soutient les buts et objectifs du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), et en observe scrupuleusement la disposition relative à un

moratoire sur les essais d'armes nucléaires. La Chine a fait des progrès réguliers dans ses préparatifs sur la mise en œuvre du Traité, déterminée à promouvoir l'entrée en vigueur rapide du Traité. Elle appuie également l'ouverture sans retard, au sein de la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, aux fins de la conclusion d'un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable.

La Chine respecte et appuie toujours les efforts déployés par les pays non dotés d'armes nucléaires pour créer des zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords librement conclus et de situations réelles. La Chine a signé et ratifié tous les protocoles pertinents à ces traités. La Chine est favorable à la création de zones exemptes d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et en Asie centrale, et espère que les pays concernés régleront les questions en suspens et faciliteront dès que possible la signature des protocoles. La Chine apprécie les efforts déployés par le facilitateur, M. Jaakko Laajava, et d'autres parties aux fins de la convocation de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, et espère bien qu'elle se tiendra dans les meilleurs délais. En septembre 2012, la Chine, aux côtés d'autres États dotés d'armes nucléaires, a signé une déclaration commune pour réaffirmer le statut de zone exempte d'armes nucléaires de la Mongolie ainsi que les garanties de sécurité auxquelles nous nous sommes engagés à cet égard.

La Chine participe aux efforts internationaux en matière de désarmement nucléaire et a voté pour des résolutions comme « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire » (résolution 67/34), « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires » (résolution 67/64), « Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes » (résolution 67/29) et « Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires » (résolution 67/46). Du 26 au 27 septembre, la Chine a organisé avec succès la deuxième réunion des experts du groupe de travail des cinq membres permanents du Conseil de sécurité portant sur un glossaire des définitions des termes nucléaires clefs. La Chine organisera une conférence destinée aux cinq

membres permanents en avril de l'année prochaine à Beijing pour permettre des échanges de vues approfondis sur les questions importantes relatives à la mise en œuvre des résultats de la Conférence d'examen.

La Chine est prête à œuvrer de concert avec la communauté internationale afin de poursuivre les efforts en faveur du désarmement nucléaire international et de parvenir à l'objectif suprême de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes nucléaires.

M. Moura (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal s'associe pleinement à la déclaration faite tout à l'heure par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/68/PV.10). Je voudrais faire quelques commentaires d'une signification toute particulière pour mon pays.

L'on ne doit jamais sous-estimer l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), car l'universalisation du TNP et le respect de l'ensemble de ses dispositions sont nos meilleures chances de parvenir à une paix durable et de dissiper la sombre menace que la prolifération nucléaire fait peser sur nos peuples. C'est pourquoi le Portugal appelle les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

Malheureusement, la menace de la prolifération nucléaire demeure réelle, compte tenu des suspicions persistantes auxquelles donnent lieu les programmes nucléaires de la République islamique d'Iran et de la République populaire démocratique de Corée. Le Portugal exhorte ces deux États à respecter pleinement les obligations internationales qui leur incombent, y compris les résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité et par le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le Portugal prend bonne note des signes positifs qui nous parviennent depuis quelque temps de République islamique d'Iran. Nous sommes convaincus que les négociations qui se sont ouvertes à Genève se reproduiront à l'AIEA, et nous espérons que cette dynamique particulièrement positive s'amplifiera encore davantage. En outre, nous appelons tous la République arabe syrienne à respecter la résolution GOV/2011/41, adoptée par le Conseil des gouverneurs en 2011.

Dans ce contexte, il est plus impératif que jamais de parvenir à une conformité totale avec les normes de vérification actuelles de l'AIEA, y compris avec les mesures prévues dans l'accord de garanties généralisées et dans le protocole additionnel. Le Portugal œuvre

en faveur de l'universalisation de ces normes et il est disposé à aider l'AIEA et ses États membres dans cette entreprise, comme il l'a fait dans le passé.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est d'une importance cruciale pour faire progresser les objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous prions instamment tous les États qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier le plus tôt possible et à observer un moratoire sur les essais nucléaires. Le Portugal, avec l'Union européenne, continuera d'œuvrer dans ce sens.

En outre, il est malheureusement évident que les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles doivent s'ouvrir sans délai, et qu'un moratoire sur la production des matières fissiles doit être observé entre-temps.

Dans un contexte plus large, je voudrais appeler l'attention de la Commission sur la nécessité pour la Conférence du désarmement de travailler sur une base plus ouverte, ce qui implique son élargissement.

La création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive est une aspiration pour laquelle nous devons continuer à lutter. En dépit des revers essayés en la matière, le Portugal estime qu'il est crucial de rester saisi de la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, sur la base du Plan d'action de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Nous demandons donc instamment à tous les pays de la région de continuer à coopérer avec l'Ambassadeur Jaakko Laajava et avec l'organisateur de la conférence, et d'envisager la question dans un esprit de coopération et de compromis, de sorte que la conférence sur la création d'une telle zone puisse être convoquée dès que possible.

Je tiens, pour terminer, à appeler l'attention de la Première Commission sur la question de la sécurité nucléaire, puisque c'est une question qui nécessite un traitement à la fois global et inclusif.

Le Portugal suit la question avec beaucoup d'attention et participe déjà à plusieurs initiatives à l'échelle internationale, comme l'Initiative de sécurité contre la prolifération et l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire.

En notre qualité d'État membre de l'Union européenne, nous contribuons également au Fonds pour

la sécurité nucléaire. Le Portugal est prêt à jouer un rôle encore plus actif sur ces questions, car la sécurité de nos peuples exige plus que jamais auparavant une large collaboration.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée, qui souhaite exercer son droit de réponse.

M. Kim Ju Song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Encore une fois, les États-Unis d'Amérique ont évité de parler de leur politique nucléaire dans la péninsule coréenne, c'est-à-dire de leur retrait prévu des armes nucléaires déployées en Corée du Sud qui, en fait, est le pays à l'origine de la question nucléaire sur la péninsule coréenne, détruisant ainsi la paix et la sécurité de la région. La dénucléarisation de la péninsule coréenne est la position immuable du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée. Mais cet objectif

semble s'éloigner de plus en plus en raison du manque de volonté politique de la part du Gouvernement des États-Unis qui installent un nombre croissant de moyens de procéder à des frappes nucléaires sur la péninsule coréenne, nous contraignant ainsi à dépendre encore davantage de notre force de dissuasion nucléaire.

Dans ce contexte, les États-Unis ont même tenté de nous retirer notre droit légitime à accéder à l'espace extra-atmosphérique en manipulant le Conseil de sécurité. L'espace extra-atmosphérique est le bien commun de l'humanité, et non pas un garage des États-Unis où seuls leurs alliés sont autorisés à stationner. Dans le même ordre d'idée, nous rejetons avec force et sans ambages les résolutions du Conseil de sécurité contre la République populaire démocratique de Corée, lesquelles ne sont rien d'autre que le résultat des manipulations et de la profonde hostilité des États-Unis.

La séance est levée à 18 h 5.